

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



JEUNESSE FEU VERT

Fondation R STEINDECKER

34, rue de Picpus - 75012 PARIS -Tél. 01 44 64 84 00

<https://www.jeunessefeuvert.com>

SOMMAIRE

Le Conseil d'Administration	3
Implantations des établissements et services	3
Le mot du Président	4
Nos valeurs	6
Nos missions	6
Direction Générale	7
Ville de Paris :	12
<i>Service de Prévention Spécialisée Paris</i>	13
<i>SAFIP</i>	20
<i>TIPi</i>	25
Seine-Saint-Denis : <i>Service de Prévention Spécialisée</i>	31
Département Hauts-de-Seine : <i>Les Jacquets</i>	39
Département Essonne :	48
<i>Maison Coquerive</i>	49
<i>Maison de la Juine</i>	56
<i>Service Educatif 91</i>	64
Les Centres de Vacances	75
Bilan social	79
Bilan financier	81

Un développement progressif et mesuré depuis **1957**, dans le respect des expertises acquises, des besoins des territoires, des demandes des financeurs.

Des pratiques professionnelles encadrées, évolutives, dans le respect des politiques publiques et du cadre législatif.

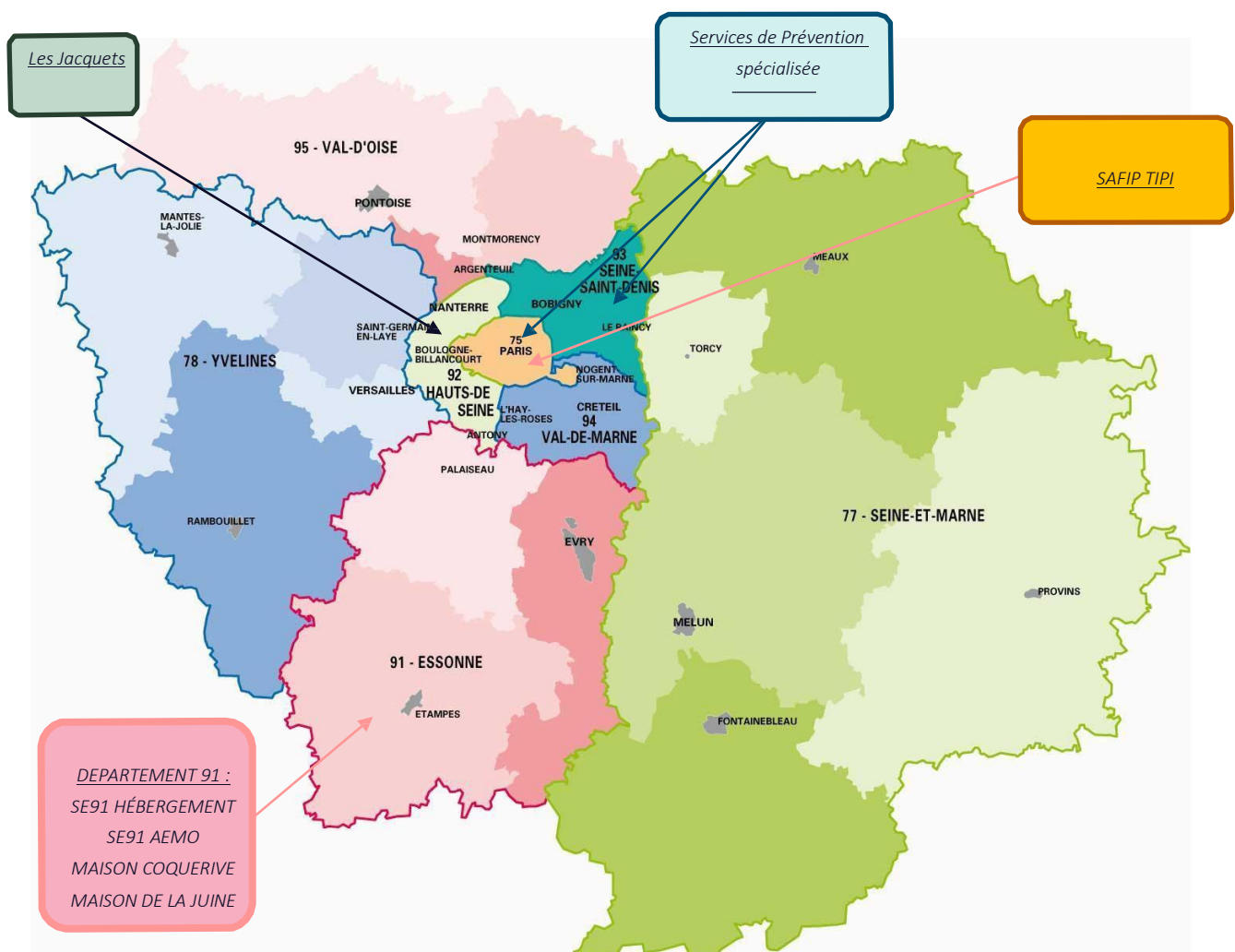
7 établissements et services
300 salariés qualifiés et expérimentés
4 départements en Ile de France
10 500 personnes accompagnées : enfants, adolescents, jeunes adultes et familles

Chiffres clés

Le Conseil d'Administration

Président	Jean-Marc STEINDECKER	Professeur Agrégé
Vice-Présidente	Nicole GLOAGUEN	Ancienne Directrice Générale de la Fondation
Secrétaire Général	Pierre DUCROQ	Ancien Directeur Général de la Fondation
Trésorier	Xavier ROY	Inspecteur Général des Affaires Culturelles
Membre du Bureau	Claudine GUTHMANN	Présidente de 1999 à 2008
Administrat.eur-ice.s	Anne MUXEL	Sociologue
	Isabelle ROME	Magistrate
	Maître Jean ROUCHE	Avocat au Barreau de Paris
	Michel SAINT-JEAN	Physicien
	Jean-Claude SALTIEL	Chef d'entreprise
	Michel LEITE-FERREIRA	Commissaire du Gouvernement

Implantations des établissements et services



Le mot du Président

2021 : Poursuivre nos missions avec le Covid



Passée cette folle année 2020 avec l'arrivée de la pandémie de la COVID 19, 2021 est l'année d'assimilation, d'acceptation de notre nouveau quotidien en cohabitation avec le virus.

Nous avons appris à gérer les phases de confinement, tout en nous félicitant de la remarquable présence sociale des professionnels sur le terrain, dans les établissements et services, rendue de fait nécessaire durant ces périodes.

Nous nous sommes habitués à vivre au rythme des déclarations du Premier ministre et/ou du ministre de la Santé, suivant la gravité de la situation. Les directions des établissements et services, avec les représentants des personnels au sein des Comités Sociaux Economiques, ont vogué de mise à jour des plans de continuité

d'activité en nouvelles mises à jour... L'ensemble des professionnels ont encore eu de multiples occasions d'illustrer leur engagement auprès des populations les plus fragiles et de démontrer leurs capacités d'adaptation. Durant toute cette période, où le respect des distances sociales a encore profondément impacté nos manières de travailler, l'encadrement de la Fondation a œuvré pour maintenir la cohérence, donner du sens, soutenir les professionnels, garder le cap des projets de service et d'établissement. Vous en trouverez divers témoignages dans le présent rapport d'activité.

Cette apparente normalisation est cependant illusoire. Le « pass sanitaire », bien que non obligatoire au titre de l'exercice professionnel dans notre secteur d'activité, a notamment, comme dans la société tout entière, été l'occasion de clivages, de tensions, d'incompréhensions.

Toute cette frustration accumulée, fruit de la multitude des empêchements auxquels les professionnels ont dû faire face afin de continuer d'exercer leur métier dans l'intérêt des publics, a exacerbé le sentiment latent d'appartenir eux aussi à une catégorie d'invisibles, en cruel manque de reconnaissance. Ils ont démontré leur constance au service des enfants, des adolescents, des familles afin de maintenir « quoi qu'il en coûte » une continuité de service et ont ressenti, après les justes revalorisations des soignants, une injustice fondamentale à ne pas être considérés, ne serait-ce que cités, dans les catégories des salariés dits de la « seconde ligne » tels que l'ont été un certain nombre d'autres métiers de service (restauration, grande distribution...).

Alors que la Fondation, acteur du secteur conventionné et non lucratif, ne possédait que fort peu de marge de manœuvre en termes de reconnaissance et revalorisation salariales, les professionnels se sont mobilisés pour faire entendre leurs voix. De manière concomitante, l'ensemble du secteur s'est progressivement regroupé afin de faire entendre l'indispensable nécessité d'une revalorisation salariale des métiers du médico-social et du social, si l'on souhaitait pouvoir continuer à recruter des professionnels qualifiés, maintenir les services rendus, et poursuivre les efforts en matière d'amélioration continue de la qualité des accompagnements, au sein des structures. Ainsi, dès l'été, le Conseil d'Administration portait un certain nombre de demandes auprès des financeurs. La fin de l'année a été marquée par la mise en œuvre d'un processus de réflexion nationale sur ces sujets qui, nous l'espérons, portera ses fruits au cours de l'exercice 2022.

Au-delà de ce contexte bien spécifique, différents événements ont impacté la vie des établissements et services. Je retiendrai les plus marquants, je vous laisse découvrir dans la suite de ce document ce qui caractérise l'année 2021. Le plus préoccupant a été pour nous le lancement d'un contrôle de dysfonctionnement au sein de la Maison de la Juine. L'établissement, maison d'enfants à caractère social, connaissait un certain nombre de difficultés dont le Conseil d'Administration et la direction générale s'étaient saisis depuis plusieurs mois. Au travers de cette démarche, les deux financeurs – Département de l'Essonne et Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – ont apporté des éléments de diagnostic partagés et construit un plan d'actions, visant à redresser la situation de l'établissement. Un travail considérable a été mené par tous les professionnels de l'établissement, accompagnés et soutenus par la direction générale, afin de relever ce défi, à savoir répondre dans des délais très serrés à des exigences provenant des financeurs, que nous jugions de surcroît légitimes. Collégalement, nous avons su faire face à cette situation, œuvrant à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement, profondément rénové. De manière plus positive, nous avons également mené à son terme le processus de fusion avec l'AJAM, en portant un soin tout particulier à l'intégration des nouveaux personnels. Ils ont été reçus collectivement, afin de leur présenter la Fondation, puis de façon individuelle, afin de donner à chacun un temps d'expression et de leur présenter leur nouveau cadre de travail. Nous sommes heureux de les accueillir. Le développement du service AEMO du SE 91 s'est opérationnalisé progressivement sur le premier semestre 2021, suite à la demande du Département de l'Essonne de doubler le nombre de mesures, confiées au service. La direction de l'établissement est parvenue rapidement à recruter et à constituer l'équipe qui a cependant connu quelques mouvements sur la fin de l'année. De nouveaux locaux rénovés ont accueillis les professionnels, dans des conditions agréables et adaptées. Au cours de l'année 2021, les services de prévention de Seine-Saint-Denis ont également été sollicités pour se mobiliser sur le dispositif déployé par le gouvernement, intitulé « bataillons de la prévention », visant 45 quartiers particulièrement difficiles. Parce que c'était l'occasion de mettre en valeur la pertinence de l'action de la prévention spécialisée, le Conseil d'Administration a répondu favorablement permettant ainsi de mettre en œuvre deux nouvelles équipes au sein des communes de Saint-Ouen et de La Courneuve. Enfin, vous constaterez probablement une rupture dans le format habituel de notre rapport d'activité. Le Conseil d'Administration s'est effectivement engagé, en cette fin d'année 2021, dans un processus de refonte du format de ce document. Les établissements produisent, en réponse aux demandes de chacun de leurs financeurs, leurs propres rapports d'activité. Cette année, nous avons choisi de réaliser, par structure, une synthèse des données statistiques, enrichie des faits marquants de l'année, complétée par un ensemble d'éléments relatifs à la vie institutionnelle de la Fondation. Je vous invite à retrouver sur le site (<https://www.jeunessefeuvert.com/>) toutes nos actualités et les rapports d'activité complets des établissements et services.

Dans cette période propice aux fractures, il nous a par ailleurs semblé important de pouvoir travailler sur ce qui nous unit et nous rassemble, au sein de la Fondation. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a initié une démarche d'élaboration d'un projet associatif, document qui sera présenté à l'occasion de notre 65^{ème} anniversaire, en novembre 2022.

Jean-Marc STEINDECKER
Président

NOS VALEURS

La Fondation considère que l'enfant et l'adolescent sont des sujets dont le comportement n'est pas prédictif de leur conduite à venir. Elle s'attache à n'en laisser aucun au bord du chemin, quel que soit son parcours... Les professionnels de la Fondation ne considèrent ni l'échec ni l'exclusion comme une fatalité, au contraire, ils se donnent pour mission d'accompagner chacun et chacune dans le développement de ses points forts et de ses centres d'intérêts. Ce faisant, les professionnels de la Fondation ont pour objectif de donner à chacun la possibilité de retrouver confiance en son avenir, de trouver sa place et de réussir sa vie.

Cela implique un respect absolu des principes de la laïcité, des valeurs républicaines, du vivre ensemble, et le refus de toute forme de racisme, d'intolérance ou de discrimination. Cela implique également un travail sur l'interculturalité.

La Fondation ne se considère pas comme dépositaire d'un savoir, mais entend partager avec les jeunes et les personnes qui lui sont confiés, ou qui lui font confiance, des expériences de vie visant à leur promotion, à la mise en valeur des capacités de chacun et à leur autonomie. Elle veille particulièrement à les accompagner dans le développement de leur esprit critique et les aide à devenir des citoyens entiers et responsables.

Elle veut « faire avec » et non « faire à la place » et entend faire de ce principe un engagement professionnel, incarné et illustré en termes d'actions, au quotidien.

La Fondation essaie de faire vivre les valeurs de solidarité non pas comme des concepts abstraits mais comme une réalité, par des réalisations concrètes sur le terrain, à travers des initiatives qui peuvent aller du local à l'international.

La Fondation fait sienne des principes de bientraitance qu'elle applique aux personnes auprès desquelles elle exerce son action (en application notamment de la loi 2002-2), mais également auprès de ses professionnels, en garantissant des formes de management participatif, structurants, soutenant et bienveillants, ainsi que les bonnes conditions du dialogue social.

NOS MISSIONS

La Fondation a pour mission d'aider les enfants, les adolescents et les adultes en difficulté quels que soient leurs parcours. En termes de politiques publiques, ses établissements relèvent du champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et de la formation.

Tous les établissements et services tendent à :

- ♦ Soutenir, protéger les enfants et les adolescents
- ♦ Faciliter notamment la réinscription scolaire et l'insertion professionnelle et sociale du plus grand nombre
- ♦ Soutenir leurs familles et les accompagner à la parentalité
- ♦ Mettre à l'abri et accompagner de façon globale dans un logement durable, des familles, parfois sans papiers, sans ressources, sortant de l'hôtel voire de la rue
- ♦ Accueillir, soutenir et protéger des Mineurs Non Accompagnés dans leur parcours d'autonomisation

DIRECTION GÉNÉRALE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

2021 : Nourrir le collectif

Instance opérationnelle au service du Conseil d'Administration, la direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique générale de la Fondation. A ce titre, elle pilote un certain nombre de dossiers et soutient les directions des établissements. Elle garantit une synergie et une transversalité entre des domaines d'intervention diversifiés, donne de la cohérence à l'ensemble des actions menées, sécurise les procédures et les dispositifs du fait d'une expertise technique dans les domaines des pratiques éducatives, administratifs et financiers. Elle anime, avec les directeurs d'établissements, le dialogue social en lien avec les instances représentatives du personnel.

Impossible de ne pas encore parler cette année de la pandémie. Même si elle semble s'être installée durablement à nos côtés et qu'une certaine forme d'habitation s'est progressivement mise en place, elle a continué de rythmer profondément nos quotidiens de travail. Les professionnels ont assuré une continuité d'activité et le confinement n'a pas pris les mêmes formes. Les professionnels ont été plus que jamais disponibles, au service des jeunes et des familles.

Dans ce contexte, l'un de nos enjeux est de continuer de faire vivre la transversalité, les échanges, les collaborations, les partenariats.

C'est indispensable afin de garantir une cohérence et une réassurance globales, seules capables de nous permettre de garder le cap, de ne pas perdre de vue le sens de nos actions et interventions. Les occasions de ruptures et d'opposition ont été fréquentes sur bien des sujets, et notamment autour de la vaccination. Faire vivre le collectif, échanger et donner du sens nous a permis de rester structurés et efficaces.

A cette fin, la direction générale anime un comité de direction qui a repris son rythme de réunions habituelles au cours de cette année 2021, soit une fois par mois. Il s'agit d'un espace-temps où la parole est libre, les échanges entre pairs sans jugement, permettant d'élaborer des réponses collectives ou d'aborder un élément particulier, concernant plus particulièrement un établissement. Coconstruits par la direction générale et les directeurs, les ordres du jour conjuguent des informations nécessaires au bon fonctionnement des établissements, des échanges sur des sujets d'actualité et des temps de réflexion partagée.

Certaines thématiques sont récurrentes, telles que les questions de droit social, de ressources humaines et de gestion financière, ou encore différents points relatifs à l'évolution de notre secteur. Ce fut le cas, notamment, de la nouvelle procédure d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette année, la question de la modernisation des outils de gestion administrative fut également un sujet régulièrement traité dans cette instance, la Fondation s'inscrivant dans un processus global d'audit et de renouvellement de ces outils de gestion.

Avec l'irruption du distanciel de manière massive dans nos quotidiens de travail, ces réunions ont été menées tant en présentiel qu'en visioconférence, voire concomitamment sous les deux formes. Au sein de ce collectif, nous avons eu le plaisir d'accueillir en février 2021 une nouvelle directrice, Deborah GAMPER, à la direction du CHRS La Maison Coquerive, à la suite du départ pour d'autres horizons professionnels, de Martine BADAIRE.

Dans la poursuite de l'idée de faire vivre ce collectif, les directeurs des établissements et services participent quatre fois dans l'année au conseil d'administration, afin d'échanger sur leurs actualités. Cela garantit, au sein de la Fondation, une proximité, une interconnaissance entre les instances de gouvernance de la Fondation.

Le comité de direction est également un espace favorisant la création de nouvelles réponses. Par exemple, à la faveur de l'une de ces réunions, est née l'idée de se doter d'une instance de réflexion spécifique sur la question des violences sexuelles sur mineur.e.s. Partie de l'initiative de directeurs.rices, un groupe de travail piloté par la directrice générale adjointe a abouti à la mise en œuvre d'un comité ressource transversal, pour l'ensemble des professionnels de la Fondation. Il s'agit de développer progressivement une expertise interne, ressource pour les professionnels lorsqu'ils sont confrontés à ces situations, toujours si délicates à aborder.

Malheureusement, 2021 nous a encore empêché de réaliser les grandes actions qui sont traditionnellement menées à la Fondation, et qui nous permettent, notamment, de nourrir le collectif. Conçue en 2020, la journée regroupant l'ensemble des professionnels, intitulée « *Des ados se prostituent...Que comprendre ? Comment accompagner ?* », a dû être de nouveau déprogrammée. Pour autant, les actualités récentes ont démontré tout l'intérêt de travailler sur cette problématique. Une seconde journée regroupant les cadres, sur le thème « *Faire équipe, un levier pour faire face aux difficultés* », a également été annulée, du fait du contexte sanitaire. Enfin, la journée d'accueil des nouveaux arrivants n'a pas pu se mettre en place, pour la deuxième année consécutive.

Malgré ces empêchements, la fin de l'année 2021 a été l'occasion de lancer les travaux pour la mise en œuvre de la manifestation du 65^{ème} anniversaire, qui se déroulera à l'automne 2022. Là encore, il s'agit d'un moment de regroupement de l'ensemble des salariés, qui donne cohérence à ce qu'est la Fondation. A cette occasion, le Conseil d'Administration a choisi d'initier un travail sur le projet associatif, dont le pilotage a été confié à la direction générale. Cela a un sens particulier en cette période de travailler sur ce qui nous unit, sur ce qui nous est commun, sur nos valeurs. C'est un signal fort donné par le Conseil d'Administration.

Aussi, on ne peut parler de collectif de travail, sans présenter la démarche de dialogue social qui est menée avec l'ensemble des représentants des personnels. 53 réunions de comités sociaux et économiques, et de commissions « santé sécurité et conditions de travail » ont eu lieu au cours de l'année 2021. Evidemment, les évolutions constantes des règles sanitaires ont été au cœur des échanges, mais cela ne s'est pas exercé au détriment des autres sujets, et notamment des questions portant sur la revalorisation des métiers du social et du médico-social. Le constat d'une dégradation du pouvoir d'achat du secteur ne date pas de 2021, mais la crise sanitaire a eu, là aussi, un effet « focus ». Le Ségur du secteur de la santé a mis en lumière progressivement l'ensemble des métiers dédiés à la personne. Les organisations syndicales se sont très fortement mobilisées afin de faire entendre, auprès de leurs instances dirigeantes, auprès des pouvoirs publics, leurs légitimes revendications. Ainsi, la Fondation a décidé de porter, au titre des budgets prévisionnels 2022 et auprès de ses différents financeurs, des demandes de revalorisation. Cette mobilisation de tous les acteurs, des conseils d'administration, des syndicats employeurs, des dirigeants, des syndicats salariés, des salariés eux-mêmes, a permis d'obtenir une prise en compte par le gouvernement, qui s'est traduite par le lancement d'une conférence des métiers, prévue au début de l'année 2022. Il y a urgence car l'attractivité des métiers se dégrade de manière rapide. En cette fin d'année 2021, les vacances de poste s'aggravent en volume et en durée. Tous les secteurs d'intervention sont touchés.

D'autres chantiers ont pu également être menés avec les représentants des personnels. La pandémie nous ayant amené à tester à grande échelle le travail à distance, l'année 2021 a été l'occasion de travailler un projet d'accord de télétravail, avec les représentants syndicaux. Bien entendu, dans nos secteurs d'activité où le face à face avec la personne est centrale, il ne peut prendre qu'une place singulière. Cependant, il semblait essentiel de formaliser cette nouvelle forme de travail qui permet d'améliorer les conditions d'emploi, de limiter les déplacements domicile / lieu de travail, et, on le sait maintenant, ne s'exerce pas au détriment de la productivité, bien au contraire. Sa déclinaison a fait l'objet de nombreux échanges au sein du comité de direction : à partir d'un socle de règles communes, des modalités répondant aux spécificités de chaque établissement et service ont été définies. Peu à peu, les directions ont appris à adapter leur management à cette nouvelle forme de travail, sa mise en place nécessitant une volonté conjointe du salarié et du cadre hiérarchique.

La Fondation poursuit également la modernisation progressive de l'ensemble de ces outils de gestion, financière et administrative. A cet effet, le commissaire aux comptes a mené un diagnostic du système d'information, qui se traduira en 2022 par la déclinaison d'un plan d'action, préalablement présenté au conseil d'administration. Dans la continuité des actions déjà menées, CEGI, progiciel de gestion financière et RH, continue d'être déployé, malgré le contexte difficile de la pandémie qui ralentit le processus. S'approprier le changement nécessite, en effet, une multiplicité de temps d'échange qui sont, en cette période, en partie empêchés. Nous avons cependant continué d'avancer sur la dématérialisation des éléments de variables de paie, via Planning Next, et avons travaillé sur la mise en conformité de nos outils et process, au titre de la RGPD.

Les synthèses des rapports annuels des établissements et services donnent à voir l'activité menée au quotidien dans le cadre des larges délégations données aux directions. Cependant, quelques éléments spécifiques ont nécessité une mobilisation plus transversale, impactante, notamment pour la direction générale.

Bien évidemment, là encore, la pandémie est restée un sujet central. Dans les différentes phases que nous avons traversées, 2021 s'est caractérisée par des difficultés particulièrement fortes à garantir la continuité de l'activité. Entre nouveaux variants et règles moins strictes, et malgré la vaccination, la maladie a beaucoup circulé. Les établissements et service ont dû faire face au jour le jour aux manques d'effectifs et se réadapter sans cesse. Il faut saluer la performance qui a consisté à maintenir les services ouverts, sans sacrifier la qualité des prises en charge. Cela démontre la qualité des collectifs de travail. Cela a été un travail au long court, qui a cependant puisé dans les ressources de chacun.

2021, pour La Maison de la Juine, maison d'enfants à caractère social, restera marquée par la réalisation d'un contrôle de dysfonctionnement diligenté conjointement par la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Département de l'Essonne. Cet établissement a connu des difficultés sur les deux dernières années, notamment en lien avec la fermeture de l'atelier traiteur, activité de jour historique, qui ont rendu difficile le maintien de la nécessaire qualité de l'accompagnement des adolescents qui lui sont confiés. Le Conseil d'Administration, la direction générale, la direction de l'établissement se sont mobilisés, sans attendre les résultats de ce contrôle, pour la résolution de ces difficultés. Les conclusions du contrôle, produites à la fin du premier semestre, ont été cependant l'occasion de décliner avec des impératifs de réalisation précis, un ensemble d'actions nécessaires au redressement de l'établissement. L'ensemble des forces de la Fondation ont été mobilisées pour permettre de faire face à cet enjeu majeur, et les réponses aux injonctions attendues, à échéance du 31 décembre, ont été apportées. Il faut remercier la mobilisation de l'ensemble des professionnels de l'établissement qui ont démontré leur attachement à l'outil et à ses spécificités, dans l'accueil de grands adolescents cumulant de multiples et complexes difficultés. Cela a été l'occasion d'initier une belle dynamique, là encore, s'appuyant sur un collectif qui se reconstruit.

2021 représente également l'année de la fusion avec l'AJAM, pour le service de prévention de Paris. Si d'un point de vue juridique, une fusion peut se mener dans un délai très resserré, il n'en est pas de même pour le processus d'intégration des professionnels. Il y a évidemment toutes les questions de différence des conditions de travail qui doivent être mises à plat, mesurées, explicitées, traduites de l'un à l'autre. Il y a également toute la question des cultures professionnelles spécifiques à chaque association. Toute l'année 2021 a été consacré à ce travail d'appropriation réciproque, induisant des échanges très réguliers avec les instances de représentation des personnels. Les professionnels de l'AJAM ont été rencontrés à plusieurs reprises, dans des instances collectives et à titre individuel. Ce temps long a permis un passage apaisé de l'une à l'autre des structures, au 31 décembre 2021, après la traversée de quelques moments de tensions inhérentes à un tel processus de rapprochement. Pour le service de prévention spécialisée de Paris, cela a constitué une charge de travail conséquente, concomitante à la constitution du dossier de renouvellement du conventionnement avec la Ville de Paris. Là encore, il faut saluer l'engagement de tous pour l'instruction de ces « gros dossiers ».

2021 c'est aussi l'année du déploiement des « Bataillons de la prévention », pour le service de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis. Ce dispositif national, déployé sur 45 quartiers cumulant un grand nombre de facteurs de précarité, permet l'embauche de 300 éducateurs spécialisés et de 300 médiateurs. On peut le voir en partie comme une juste reconnaissance de la nature de cette intervention de proximité, dans les quartiers. La Fondation Jeunesse Feu Vert a été sollicitée pour développer cette nouvelle forme d'action éducative au sein de deux territoires, dans les communes de La Courneuve et de Saint-Ouen. A ce jour, pour une durée limitée dans le temps (prolongée de 12 mois, sur les 18 annoncés initialement) la Fondation a choisi de répondre favorablement aux besoins exprimés par les pouvoirs publics, considérant son expertise dans ce domaine d'activité. Les recrutements ont été initiés en fin d'année, certains salariés du service ont choisi de se mobiliser sur ces nouveaux enjeux et territoires.

2021, enfin, c'est le déploiement du nouveau service de l'AEMO du SE 91, suite au doublement des mesures attribuées au service, décision prise au cours de l'année 2020. Les travaux nécessaires à l'accueil de ces nouveaux professionnels, la réorganisation du fonctionnement du service, le recrutement, la réorganisation géographique de l'intervention, autant d'éléments qui ont mobilisé direction et équipe, afin de relever ce nouveau défi.

Vous trouverez encore de nombreuses illustrations des actions menées, dans les pages de présentation des établissements et services, ainsi que dans les rapports d'activité complets, disponible sur le site de la Fondation (<https://www.jeunessefeuvert.com/>).

Les perspectives 2022

- ♦ Poursuivre les chantiers de modernisation des outils de gestion administrative et financière (Planning Next, notes de frais...)
- ♦ Mener les différentes journées de la Fondation construites en 2020 et 2021
- ♦ Construire le comité de prévention des violences sexuelles sur mineur.e.s
- ♦ Aux côtés du Conseil d'Administration mener la démarche collective autour de la rénovation du projet associatif
- ♦ Organiser le 65^{ème} anniversaire
- ♦ Mettre à jour et formaliser les procédures RH de la Fondation
- ♦ Poursuivre la mise en conformité au regard des obligations au titre du RGPD
- ♦ Initier une démarche de qualité de vie au travail

VILLE DE PARIS

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
LE SAFIP
LE TIPI

Présentation du service

La prévention spécialisée contribue à la réduction des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes. Au cœur des quartiers, les équipes ont pour vocation d'aider les jeunes en risque d'exclusion et de marginalisation, de leur redonner confiance et de les réconcilier avec leur environnement et avec la société. Elles axent leur travail sur la prévention et interviennent dans de nombreux domaines de la vie des jeunes. Pour ce faire, elles s'appuient sur le travail de rue qui reste une modalité d'intervention spécifique à la prévention spécialisée.

Le service de Paris compte 18 équipes qui interviennent au sein de territoires définis, dans les 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

Ce dispositif est financé par la Ville de Paris au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'année 2021 : des faits marquants

Pour la coordination du service

Si la pandémie est inscrite en toile de fond des activités, un rythme de travail normal a repris au cours de l'année 2021.

Mobilisant la coordination du service, les actions suivantes ont été organisées et menées :

- La fusion-absorption de 3 équipes de l'AJAM intervenant dans le 10^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris, représentant 22 salariés :
Afin de garantir les meilleures conditions d'intégration, les professionnels de l'AJAM ont été associés aux différents processus de réflexion et réunions internes du service, tout au long de l'année 2021. Par ailleurs, les personnels ont été reçus, collectivement et individuellement, afin d'apprendre à connaître et à s'approprier leur futur cadre de travail. La fusion a été prononcée au 31 décembre 2021.
- Une journée de service sur le thème des pratiques professionnelles en prévention spécialisée, sous l'angle des rapports femmes-hommes et du concept de genre :
Elle a eu lieu le 19 octobre et a réuni tous les salariés du service avec ceux de l'AJAM. Près de 90 personnes ont participé à cette journée. Avec l'appui d'intervenants extérieurs, les équipes ont pu réfléchir à ces sujets, tout en collectant quelques outils afin de pouvoir mieux aborder ces questions si sensibles, avec les jeunes.
- Une mutualisation sur les pratiques éducatives dans l'espace numérique avec l'association ARC-Equipes d'Amitié :
Précédemment entamé, un travail sur ces questions d'actualité s'est poursuivi, tout au long de l'année. Joëlle BORDET, sociologue, membre du conseil d'administration d'ARC EA, a garanti la méthodologie des travaux qui feront l'objet d'une restitution, début 2022.
- La finalisation d'un guide des bonnes pratiques dans l'espace numérique :
Le service avait initié une démarche de réflexion sur ces sujets au travers de la mise en place d'un « groupe d'intelligence collective » qui s'est également attelé à construire le guide pratique, spécifique au service, annexé à la charte des pratiques numériques, en vigueur depuis septembre 2020 au sein de la Fondation.

Pour les équipes éducatives : des problématiques récurrentes qui fondent l'intervention

- ♦ Chaque équipe fait part dans son rapport d'activité du travail mené pour prévenir la violence des jeunes. Toutes ont comme objectif de développer des espaces de parole pour favoriser le dialogue entre jeunes et éducateur.rice.s. Les adolescents accompagnés ont besoin d'être soutenus pour qu'ils puissent se projeter dans un avenir où ils auront l'autonomie nécessaire pour devenir des citoyens. Conserver un lien avec ces jeunes en rupture est essentiel pour prévenir les phénomènes de bagarre. Ce travail relationnel ne se limite pas à des « tours de rue », mais se poursuit grâce aux actions menées avec eux (séjours, actions collectives, accompagnements individuels sur la scolarité, etc...). Grâce au « faire avec », il est possible d'instaurer des relations de confiance avec les jeunes et la crédibilité des professionnels se voit renforcée. Ces moments de vie partagés, il devient alors plus facile de les raisonner, de leur expliquer les risques qu'ils prennent à l'occasion de ces débordements de violence.
- ♦ Toutes les équipes ne sont pas concernées par ses rivalités inter-quartiers. Le phénomène est cyclique selon les territoires. Certaines vivent plus régulièrement ces tensions, comme c'est le cas dans les quartiers Curial et Riquet du 19ème arrondissement, d'autres plus ponctuellement, sur Pernety – Falguière dans le 14ème et 15ème arrondissement, où les tensions cette année se sont développées.
- ♦ Si globalement on peut constater cette année l'absence d'évènement dramatique sur les territoires où intervient le service, les équipes restent mobilisées pour faire fonctionner les circuits d'alerte et prévenir tout risque d'embrasement. La violence des jeunes adolescents doit rester une préoccupation majeure dans le travail au quotidien.
- ♦ L'échec scolaire marque pour beaucoup l'impossibilité de s'inscrire dans une insertion sociale et professionnelle cohérente.
- ♦ L'absence d'emploi touche plus particulièrement les jeunes ne possédant pas ou peu de qualification professionnelle.
- ♦ Les modifications et les crises familiales provoquent des souffrances aiguës chez certains jeunes : des parents désespérés, un décalage entre les générations, parfois de la violence et de la complicité face à des actes délictueux. Certains jeunes expliquent que leur implication dans l'économie parallèle pourvoit aux besoins de leur famille.
- ♦ Le développement de conduites addictives se traduit dans des comportements alimentaires excessifs, dans la prise de produits toxiques (alcools, médicaments, cannabis).
- ♦ Le contexte - ennui désœuvrement, chômage - est favorable au développement de conduites addictives. La toxicomanie génère des situations de souffrance psychique pour les consommateurs, de trafic pour les petits revendeurs et une ambiance de crainte et d'insécurité pour les habitants.
- ♦ L'usage excessif des écrans et des réseaux sociaux, où certains tentent de se réfugier dans un monde virtuel en se coupant du monde réel, devient également une forme d'addiction.
- ♦ Des difficultés sont liées à l'intégration ou à la question de l'immigration : la situation de cette jeunesse désespérée, révoltée, est souvent associée aux jeunes issus de l'immigration, qui revendiquent leur identité, leurs pratiques religieuses, qui se sentent stigmatisés par les médias et la société.
- ♦ De nombreuses conduites à risques sont observées. L'une des plus courantes est la conduite de scooter ou de voiture sans permis. L'absence de soins, du fait d'un rapport au corps très difficile, favorisant la dégénérescence de pathologies banales est également constatée.
- ♦ Enfin, le manque de repères éducatifs et une méconnaissance des codes sociaux rendent difficile l'intégration dans des structures de droit commun.

L'activité

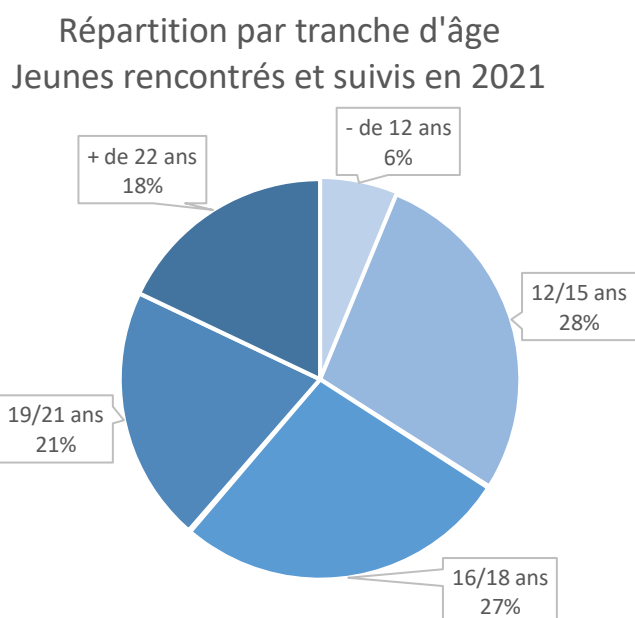
Quelques chiffres et leurs analyses

En 2021, 5 157 jeunes ont été nominativement identifiés, soit 54 jeunes de moins qu'en 2020 (5 211 jeunes). Ces chiffres témoignent d'une stabilité du nombre de jeunes rencontrés et suivis, durant cette période particulière de crise sanitaire. Dans le détail, on note une baisse de 200 jeunes environ sur les premiers contacts et une augmentation de ceux qui ont participé aux actions collectives (+113 jeunes). La baisse du nombre « des premiers contacts » s'explique par une présence moins régulière des jeunes dans l'espace public quand ils se réfugient dans les parkings, en sous-sol, à l'abri du regard de la police et des adultes.

Les premiers contacts approchés individuellement et collectivement représentent 405 jeunes, soit 8 % du public total, dont 35 % de filles et 65 % de garçons (604 jeunes en 2020).

930 jeunes ont participé à des actions collectives, soit 18 % du public total dont 40 % de filles et 60 % de garçons. (817 en 2020).

Les jeunes, pour lesquels sont menés des accompagnements socio-éducatifs, représentent 3822 individus soit 74 % du public total.



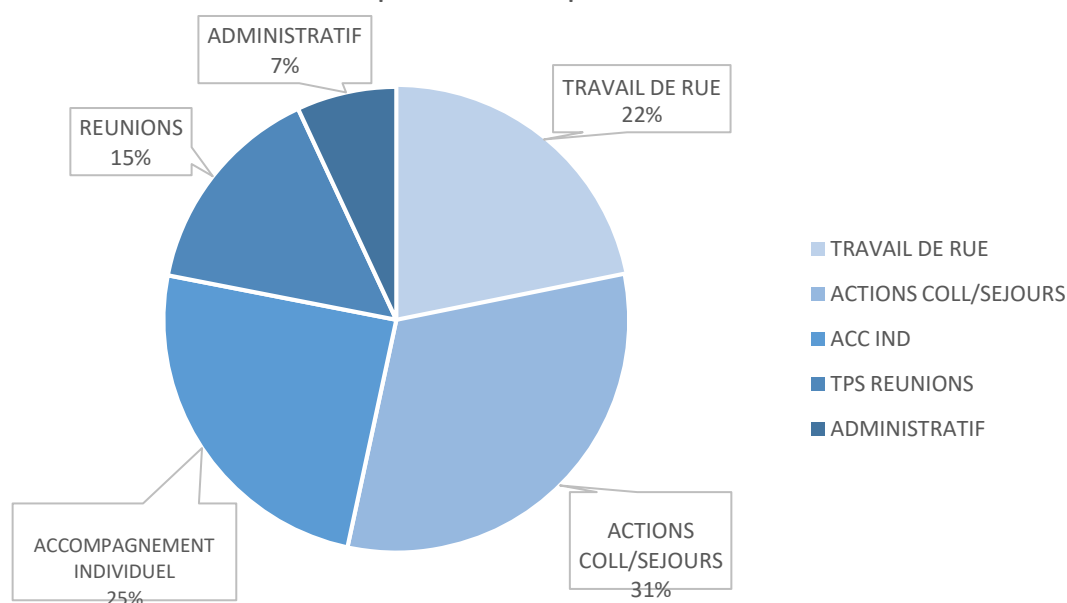
Les mineurs représentent 61 % du total des jeunes, répartis ainsi par tranche d'âge : 27 % pour les 16/18 ans, 28 % pour les 12/15 ans, et 6 % pour les moins de 12 ans. Les jeunes majeurs (19/25 ans et plus) représentent 39 %.

Chaque année, l'action auprès des enfants de moins de 12 ans, qui relèvent de la protection de l'enfance, est soulignée. Il est important d'établir très tôt des relations avec ces enfants qui présentent des signes préoccupants d'inadaptation scolaire et qui sont souvent victimes de plus grands qui les manipulent. Dans certains quartiers, les très jeunes occupent l'espace public sans aucune contrainte et agissent selon leurs propres règles, dans un cadre insécurisant. Certains d'entre eux bénéficient dans leurs quartiers d'une aide à la scolarité. Se préoccuper de ces jeunes est l'occasion de nouer une première relation, de poser des cadres et des repères, de rencontrer les parents, puis de pouvoir leur venir en aide plus facilement, si besoin, lorsqu'ils entrent au collège. La plupart du temps ils appartiennent à des fratries pour lesquelles de plus grands sont déjà connus.

Le public féminin représente 35 % de la totalité du public. Le chiffre est stable depuis l'année dernière. Concernant les 12/18 ans, la proportion est plus importante (40 %).

Les filles occupent peu l'espace public, hormis lors des sorties de collèges. Elles préfèrent rester en groupe, au domicile de leurs parents ou de leurs amis, à l'abri des regards et des « réputations » qu'on pourrait leur faire.

Temps de travail par thème 2021



Le « travail direct » mené avec les jeunes, leur famille ou leur environnement représente le « face à face » qui est à la source du travail et de la relation éducative. Le travail indirect concerne le temps consacré à l'activité du service. En 2021, le travail direct a représenté 78 % de l'activité des éducateur.rice.s et le travail indirect 22 %. Il varie très peu d'une année à l'autre. Cette moyenne est celle du service, elle ne montre pas les différences et les variations, parfois importantes, que l'on peut retrouver dans les rapports d'activité des équipes.

Des actions éducatives diversifiées visant à répondre aux besoins des jeunes et des quartiers

L'activité des équipes se construit au regard des diagnostics de territoire mis à jour régulièrement. Ils permettent de produire une analyse des besoins et de construire une stratégie d'intervention éducative adaptée, en mobilisant les différents outils à disposition ainsi que les partenariats nécessaires.

➤ L'accompagnement à la scolarité

Le service intervient dans plus de 26 collèges des 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris. Certaines équipes n'interviennent que dans un seul collège, d'autres dans plusieurs établissements.

Ces interventions prennent diverses formes, éventuellement cumulables, qui varient en fonction du contexte local et des possibilités de partenariat avec les établissements scolaires :

- Accompagnements scolaires individuels de jeunes (recherche de stages, suivis de jeunes en risque de déscolarisation).
- Aide aux devoirs en dehors du collège : mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs menés par les éducateur.rice.s avec le soutien de vacataires et de bénévoles (étudiants et retraités).
- Participation aux programmes personnalisés de réussite éducative (EPRE).
- Participation aux dispositifs de socialisation et d'apprentissage (DSA).
- Participation aux réunions des équipes relais.
- Participation ou co-encadrement de sorties scolaires (qui peuvent être des mini-séjours) avec des enseignants et/ou des CPE.
- Participation au CESC (Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté).

Les actions liées à la scolarité sont complétées par un travail avec les familles, pour les aider à accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Le contexte familial, social et l'environnement sont pris en compte au moment d'appréhender les difficultés scolaires des jeunes suivis.

➤ Les activités et sorties collectives

Les activités collectives permettent aux éducateur.rice.s d'établir ou de renforcer une relation éducative grâce à des expériences concrètes et partagées, et de mieux évaluer les comportements problématiques qui mettent en échec les processus de socialisation des jeunes.

➤ Les séjours : un outil stratégique

Les camps et les week-ends constituent un véritable support éducatif qui est utilisé par toutes les équipes. Ces moments de rupture « avec les jeunes » hors de leur quartier offrent l'avantage de « vivre avec » un groupe et de partager des moments de convivialité, de mieux se connaître, de respecter des règles de vie collective communes. Ils favorisent les échanges, l'interconnaissance, la découverte d'autres endroits, d'autres manières de vivre et sont souvent le démarrage d'un accompagnement individualisé.

Les équipes développent également de plus en plus une « pédagogie » participative aux séjours. Les jeunes sont impliqués dans leur préparation, leur financement, leur réalisation et leur restitution, notamment lorsqu'il s'agit de séjours de Solidarité Internationale.

➤ L'aide aux départs en colonie et en vacances

Cette année le service a obtenu 80 places par la Ville de Paris dans le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel ». Mais au regard des 15 équipes composant le service, c'est relativement peu et il est difficile de partager cette opportunité, sans créer de l'insatisfaction.

Le partenariat s'est poursuivi avec l'association « Je pars tu pars il part », qui aide les familles à partir ensemble dans des gîtes qu'elles ont réservés.

L'organisation de ces départs est chronophage et représente un investissement important des éducateur.rice.s, notamment lors de la constitution des dossiers, de l'accompagnement des enfants au départ et au retour de la colonie pour les plus petits, voire de leur rapatriement dans certains cas.

➤ L'insertion sociale et professionnelle

Le thème de l'insertion sociale et professionnelle représente le deuxième volet important après la scolarité, dans le volume des actions qui sont menées auprès des publics. La question de l'insertion nécessite de la patience avec le public de prévention et se mène sur la durée. La plupart des jeunes n'ont acquis ni position sociale dans la société, ni place reconnue, ni statut, sinon dans des conduites déviantes et marginales.

Pour que ces jeunes intériorisent un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes, des activités, des séjours, des chantiers sont mis en place pour les adapter progressivement à l'environnement social.

➤ Les chantiers éducatifs

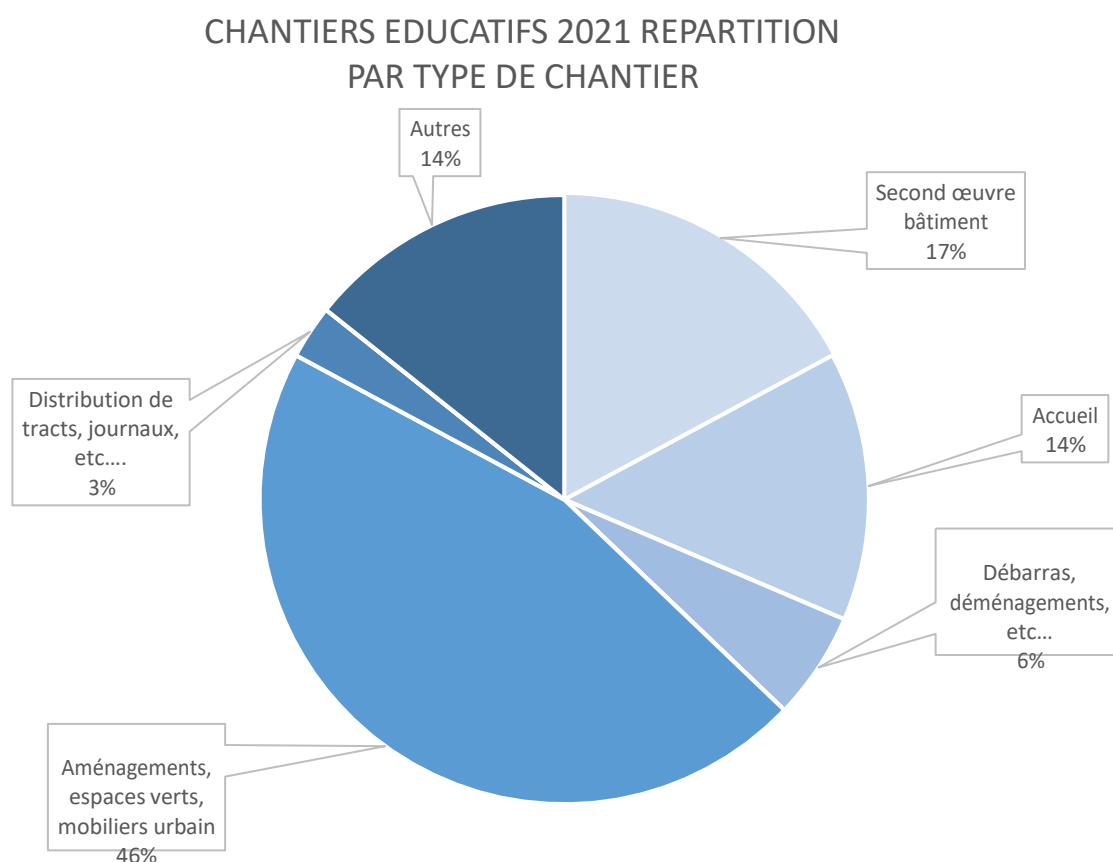
Soutenus par les bailleurs sociaux, les Mairies et les partenaires de proximité du service, les chantiers éducatifs sont des supports précieux pour les équipes éducatives.

En 2021, 35 chantiers éducatifs ont été réalisés, ils ont permis de mobiliser 107 jeunes âgés de 16 à 25 ans (4 370 heures au total).

Ces 35 chantiers ont bénéficié du financement, en tout ou partie, de :

- 24 bailleurs sociaux (dont 20 par Paris Habitat).
- 6 Mairies d'arrondissement.
- 4 DDCT (direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires)
- 2 associations.
- 1 établissement public.

Certains chantiers bénéficient indirectement d'autres sources de financement, notamment lorsque les partenaires (encadrant technique et/ou bénéficiaire) mobilisent des subventions déjà acquises par des subventions publiques (FIPD, VVV, et autres.).



Les principaux types de chantiers éducatifs mis en œuvre en 2021 concernent :

- L'aménagement, les espaces verts et le mobilier urbain (46% des chantiers)
- Le second œuvre du bâtiment (17% des chantiers)
- L'accueil et l'information du public lors d'évènements de quartiers (14% des chantiers)

Parmi les 83 jeunes inactifs au moment de la réalisation du chantier, 25 ont, depuis, trouvé un emploi et 13 ont repris une formation.

➤ L'hébergement en studio

Le service dispose de 6 studios destinés à héberger des jeunes en difficultés. La situation des jeunes pouvant en bénéficier est présentée à la direction du service et doit, pour être validée, remplir certains critères. Il s'agit d'un hébergement provisoire de six mois, renouvelable deux fois. Une fois le logement intégré, le jeune continue à être accompagné par l'équipe éducative d'origine, notamment sur ses démarches de recherche de logement et dans l'apprentissage de la gestion du studio.

Ce passage en studio permet de trouver une solution à des difficultés temporaires mais s'adresse à des jeunes suffisamment insérés d'un point de vue socio-professionnel pour prétendre à un logement autonome dans le parc social ou privé. Ce dispositif, en l'absence d'un poste éducatif dédié, n'a pas vocation à héberger des jeunes dont les difficultés seraient trop lourdes.

Cette année, 4 nouveaux jeunes ont été accueillis dans ce cadre, une fille et trois garçons.

➤ Le travail partenarial

Le partenariat est un axe majeur du travail en prévention spécialisée.

L'accompagnement de ces jeunes est lent, progressif, souvent ponctué de ruptures qui nécessitent un échange permanent avec les partenaires, pour adapter l'action éducative à des situations individuelles complexes.

Chacun des partenaires est rencontré en principe au moins une fois par an, pour faire le point sur les actualités et se rappeler les missions respectives. Les départs et les mutations obligent sans cesse à entretenir ces liens, du fait de la dépendance dans nos métiers aux personnes qui les font vivre et des relations qui ont pu s'établir au fil du temps avec les équipes.

Il est important pour les équipes de se constituer un réseau partenarial capable de traiter en permanence différentes questions autour de la scolarité, de l'insertion professionnelle, de la justice, de l'accès aux droits, de la santé, etc. C'est en fonction des évaluations des situations individuelles et collectives que les éducateur.rice.s construisent des espaces d'échanges avec d'autres professionnels et déterminent les modes opératoires susceptibles de rendre complémentaires les interventions. Cette dynamique partenariale et de développement de réseaux, très territorialisée, représente un « maillon éducatif » indispensable qui contribue à renforcer et développer le « lien » entre les jeunes et une diversité de structures et de personnes.

La direction et les équipes éducatives sont en relation avec les élus des cinq arrondissements en charge des politiques de jeunesse, de prévention et/ou de sécurité, d'action sociale, de sport, de la politique de la ville, de la culture, et parfois du logement pour des situations particulières. L'organisation de réunions de concertation et d'échanges varie selon les quartiers, les modalités de présence et les sollicitations des élus.

Le service participe activement à l'élaboration des Contrats Jeunesse d'arrondissement. Basé sur un diagnostic de la jeunesse et des services qui lui sont dédiés dans l'arrondissement, le contrat jeunesse pose les bases d'une réflexion partagée entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs.

Perspectives

Au niveau du service seront poursuivies et développées les orientations suivantes :

- Intégration des équipes de l'AJAM pour donner suite à la fusion.
- Poursuite et développement des actions collectives inter-quartiers pour décloisonner et favoriser la transversalité entre les équipes et prévenir les rixes.
- Réalisation et /ou actualisation des diagnostics partagés dans chaque quartier, afin d'associer les partenaires aux observations des équipes.
- Travail sur la citoyenneté et l'expression des jeunes afin de les impliquer et les rendre acteurs dans la vie de la cité, le « vivre ensemble ».
- Prévision d'une journée de service sur l'interculturalité, une matinée de service de présentation du Rapport d'activité.

Ces orientations ne sont pas exhaustives.

LE SAFIP

Centre de formation

Présentation du service

Le SAFIP s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion, en accompagnant les plus démunis au travers de différents dispositifs de formation. A l'origine, il a été créé pour des jeunes exclus du système scolaire, essentiellement suivis par les éducateurs des équipes de prévention spécialisée, qui rencontraient des difficultés pour accéder aux dispositifs de droit commun.

Depuis 2020, fort de son expérience, le SAFIP a élargi ses réponses. Désormais se côtoient des jeunes cumulant un bas niveau de qualification et des difficultés sociales, et des adultes de plus de 26 ans très fragilisés par leur exclusion du monde du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du revenu de solidarité active, femmes isolées, jeunes migrants).

Le SAFIP leur propose différents parcours de formation, afin qu'ils puissent acquérir suffisamment de savoir-faire, de savoir-être et de confiance, pour pouvoir s'intégrer dans le monde du travail.

Le SAFIP est financé, via un marché public, par le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de sa compétence en termes de formation.

L'année 2021 : des faits marquants

En 2021, le nombre de personnes formées et accompagnées est à la hausse, soit 289, contre 280 en 2020.

Cette augmentation est principalement due à l'évolution des effectifs du dispositif Avenir Jeunes, Parcours Entrée dans l'Emploi, et au maintien des effectifs concernant les actions Nouvelle Chance et Parcours de Femmes.

Après l'année 2020, fortement marquée par la crise sanitaire, 2021 apparaît comme une année de transition...

Au cours de 2021, le SAFIP a dû satisfaire aux nouvelles exigences qualité requises afin de pouvoir poursuivre son activité en qualité d'organisme de formation. Audité en juin, puis certifié selon le Référentiel National Qualité (RNQ) début juillet, le SAFIP dispose aujourd'hui du label « Qualiopi », sans lequel aucun financement public ou mutualisé ne pourrait être obtenu.

Cette certification, valable pour les trois prochaines années, devra être ponctuée d'un audit intermédiaire.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

➤ Les actions conduites en 2021

Intitulé des dispositifs	Personnes concernées en 2021	Personnes concernées en 2020	Financement
Avenir Jeunes Parcours Entrée dans l'Emploi	225	202	Région Ile-de-France
Nouvelle Chance Lutte Contre le Trafic - Jeunes Vers l'Emploi	52	45	DDCS 75 - FIPD / MILDECA Ville Paris - DASES / DPSP
INFOBAT	-	5	Entreprise d'Insertion Infobat
Parcours de Femmes	12	13	Préfecture de Paris - Région Ile-de-France - Ville de Paris
Du Projet à l'emploi Dynamique Emploi	-	15	Ville de Paris
Nombre de personnes suivies	289	280	

Cette année, tous dispositifs confondus, 115 personnes sur les 289 accueillies (représentant 56% de l'ensemble) ont réussi à accéder à un emploi, une formation qualifiante ou un contrat d'apprentissage, ou encore, ont validé leur projet professionnel. Par ailleurs, 84 autres stagiaires étaient toujours en cours de parcours d'insertion au SAFIP, fin 2021.

➤ Le dispositif Avenir Jeunes : Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) – Synergie

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec plusieurs organismes, dont les compétences et les champs d'action sont complémentaires. Ils forment le groupement Synergie. Depuis 2002, le SAFIP assure le portage du pôle Synergie, c'est-à-dire la coordination pédagogique, administrative et financière de l'ensemble des activités.

Le PEE a pour objectif de donner un accès à l'emploi et/ou à une formation qualifiante à des demandeurs d'emploi de plus de 16 ans ayant un bas niveau de qualification.

Concernant les entrées au titre du marché 2021-2022 : 51% des stagiaires sont des hommes, 49%, des femmes. Les tranches d'âge se répartissent ainsi :

- Les 21-25 ans : 38%
- Les 18-20 ans : 28%
- Les 26-50 ans : 27%
- Les plus de 50 ans : 5%
- Les 16-17 ans : 2%

59 % des stagiaires ont un niveau d'étude inférieur au niveau 3 (ancien niveau V) et 21 % d'entre eux possèdent un niveau 3. Il s'agit bien d'un public éloigné des formations qualifiantes pour lequel le PEE représente une étape importante dans leur parcours d'insertion professionnelle.

67 % d'entre eux résident à Paris, puis en Seine-Saint-Denis pour 21 %. Les six autres départements d'Ile-de-France sont également concernés, à hauteur de 12 %.

Le programme pédagogique se déroule autour d'un sas, de cinq modules, de plateaux techniques et de stages en entreprise :

- Le sas (accueil, bilan intermédiaire et bilan final)
- Le module « projet professionnel », qui comprend les stages en entreprise
- Le module « communication »
- Le module « technologies de l'information et de la communication »
- Le module « remise à niveau en situation professionnelle »
- Le module « projet collectif »

L'accès à l'emploi ou à l'apprentissage, critère indispensable pour recevoir les primes incitatives de la Région, représente le principal objectif de la formation PEE. L'entrée en formation qualifiante (hors alternance) n'est plus valorisée, même si celle-ci peut néanmoins constituer, pour le SAFIP, une finalité dans l'accompagnement des stagiaires.

Les sorties au titre du marché 2020-2021 se répartissent ainsi :

Marché 2020 au 31 juillet 2021	Hommes	Femmes	Total	Taux
Emploi	18	15	33	23%
<i>Dont contrats en alternance</i>	11	2	13	9%
Formation	11	10	21	15%
Retour Mission Locale : projet validé	16	22	38	27%
Retour Mission Locale : projet non validé	6	6	12	9%
Abandon, interruption du parcours d'insertion	19	18	37	26%
Total	70	71	141	100%

➤ Le dispositif Nouvelle Chance

Ce dispositif accompagne spécifiquement des jeunes parisiens de 16 à 28 ans, cumulant différentes problématiques, dont des questions de trafic et de justice. Il vise à les accompagner vers une réinsertion professionnelle immédiate. L'accompagnement est réalisé par un binôme professionnel, un éducateur et un conseiller en insertion professionnelle.

52 jeunes ont été accompagnés en 2021. 94% d'entre eux sont adressés par des services de prévention spécialisée.

Les caractéristiques des jeunes accompagnés

Les jeunes orientés sont sans activité depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Ils ne vont plus à l'école, ne suivent pas de formation, n'ont pas d'emploi stable et ont souvent connu des périodes de détention.

Ils sont inscrits dans des trafics pour des raisons le plus souvent alimentaires et expliquent : « *Si on avait un boulot, on n'aurait pas besoin de trafiquer !* ».

Leur consommation de produits addictifs est amplifiée par leur manque d'activité. « *Maintenant que je bosse, j'ai moins le temps et moins l'envie d'aller voir les potes pour fumer avec eux !* »

Des événements déclencheurs, familiaux, judiciaires, liés aux trafics, suscitent chez les jeunes des envies de « vie normale », de sortir du trafic, d'être tranquilles

Les problématiques identifiées « consommation - trafic - justice »

Problématiques identifiées	Nombre de jeunes	Taux	Nombre de jeunes	Taux
	Année 2021		Année 2020	
Consommation régulière	32	61%	28	63%
Forte consommation	8	15%	6	13%
Trafic	25	48%	22	49%
Suivi justice	13	25%	10	22%
Sortant de prison (moins de 6 mois)	9	17%	5	11%
Incarcéré pendant l'accompagnement	4	8%	3	7%
Cumul : Consommation + trafic	23	44%	21	47%

61% des jeunes ayant bénéficié du dispositif « Nouvelle chance », en 2021, sont concernés par des problématiques liées à la consommation addictive de produits, au trafic et par un suivi justice.

La nature de l'accompagnement proposé

Les premières étapes de l'accompagnement permettent d'évaluer l'ensemble des freins à l'insertion : les questions de rythme, d'horaires et de gestion du temps liés aux activités de trafic ; les contraintes liées au suivi judiciaire ; les addictions et les problèmes de santé ; le manque d'expérience professionnelle, l'absence de qualification, la méconnaissance des codes de l'entreprise et des techniques de recherche d'emploi.

Différentes actions adaptées sont ensuite déclinées : une mise en relation avec les Consultations Jeunes Consommateurs, avec des psychologues ; un accompagnement autour de leurs besoins fondamentaux (sommeil, alimentation etc) ; la réalisation de stages en entreprise ; un travail sur les compétences transférables ; une aide pour l'élaboration d'un CV, de lettres de motivation ; un entraînement à l'entretien d'embauche ; une aide à la recherche d'emploi etc.

Les résultats

	Jeunes suivis	% sur total	% sur sortie
Accès à un emploi	12	23 %	33 %
Accès à une formation	6	11 %	17 %
Sans aucune nouvelle	14	27 %	39 %
Incarcération	4	8 %	11 %
Actuellement en suivi	16	30 %	- %
Total	52	100%	100%

Sur les 52 jeunes accompagnés, 18 ont pu accéder à un emploi ou une formation, représentant 50 % des sorties en 2021.

➤ Le Parcours de Femmes

12 femmes, en situation de précarité, ont bénéficié de cette formation qui se présente sous la forme d'un stage d'accès à l'emploi.

Une première période vise à la construction d'un projet professionnel réaliste : développement des capacités d'autonomie, notamment dans les démarches administratives (santé, système scolaire, banque...), aide afin de

résoudre certaines difficultés qui sont souvent des freins à l'insertion (garde d'enfants, santé, budget, équilibre familial) et accompagnement pour l'utilisation des outils numériques.

La seconde partie permet la validation du projet professionnel. Les femmes effectuent trois stages de trois semaines en entreprise, entrecoupés de retours réguliers en centre de formation.

A l'issue de l'action, en mars 2021 : 4 femmes ont trouvé un emploi, 1 est en formation d'esthétisme, 3 ont abandonné la formation pour des raisons familiales, et les 4 autres sont en recherche d'emploi.

➤ **Le partenariat avec l'UROF-IDF**

Le SAFIP est membre de l'Union Régionale des Organismes de Formation - UROF. Cette union régionale se fonde sur une communauté d'organismes qui partagent la même éthique professionnelle.

L'UROF IDF prône le dialogue avec les différentes instances, régionales ou d'Etat, dans le but de promouvoir et amplifier les actions de formation et d'accompagnement à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, quels qu'ils soient.

Conclusion et perspectives

Encore une fois, dans un contexte inédit, contraignant, anxiogène et incertain, les équipes ont fait preuve de souplesse, d'adaptation et d'une grande solidarité, tant vis-à-vis des stagiaires, qu'entre professionnels.

En termes de perspectives, il est à souligner les éléments de programmation d'ores et déjà acquis pour l'année 2022 :

- Nouvelle Chance : 50 places
- Parcours de Femmes : 15 places
- Parcours Entrée dans l'Emploi : 230 places

En effet, à la suite du nouvel appel d'offres auquel il répondait en mai 2021, le SAFIP a été retenu dans le cadre du renouvellement du dispositif Parcours Entrée dans l'Emploi, 2022/2025. Cette action sera donc reconduite dès février 2022.

LE TIPI

Espace dynamique d'insertion (EDI)

Présentation de l'établissement

Acteur du programme « Avenirs jeunes » de la région Ile-de-France, l'espace dynamique d'insertion le Tipi s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, sans qualification ni diplôme, sans emploi et en situation de grande exclusion.

Articulant accompagnement individuel vers l'accès à des dispositifs de droit commun, et actions collectives, sous forme d'ateliers, l'équipe du TIPI a pour objectif d'aider les jeunes à développer leurs potentialités, à résoudre des difficultés pour leur permettre de s'impliquer dans une démarche de socialisation, d'insertion sociale et professionnelle.

Cette approche globale favorise l'acquisition de compétences et leur permet d'accroître leur autonomie dans la vie quotidienne

Ce dispositif est financé, à titre principal, par le Conseil Régional d'Ile-de-France, co-financé par la Ville de Paris au titre de l'insertion des jeunes.

2021 : des faits marquants

En 2021, l'EDI devenait un dispositif mobilisable pour des jeunes bénéficiant, par ailleurs, de la Garantie Jeunes. Cette nouvelle disposition a représenté une évolution notable dans l'offre d'insertion dispensée en direction de publics particulièrement vulnérables.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le service n'accompagnait que 70 jeunes sur les 100 initialement prévus. En 2021, 100 jeunes ont pu être de nouveau accompagnés dans un processus de formation, conformément aux objectifs initiaux.

Lors du second et du troisième confinement, la décision a été prise de ne pas fermer l'EDI et de maintenir la formation en présentiel, avec l'ensemble des stagiaires.

Force est de constater que ce choix a eu des impacts positifs, en faveur de la stabilité psychique des jeunes accueillis. En revanche, cette situation a provoqué la tenue de modalités organisationnelles et d'une posture pédagogique rigoureuse afin de pouvoir garantir le respect des consignes sanitaires, tout en explicitant, au fil du temps, l'évolution des règles législatives (pass sanitaire, pass vaccinal notamment).

Cela n'a pas été sans occasionner quelques tensions, du côté des stagiaires et du côté des professionnels...

Activité

Quelques chiffres et leurs analyses

En 2021, le Tipi a suivi 147 jeunes, dont 37% de filles et 63% de garçons, dont 100 stagiaires entrés à partir du 1er janvier 2021, et 47 stagiaires entrés préalablement en 2020.

Les tranches d'âges des stagiaires se répartissent ainsi :

- 45% de 18 à 20 ans
- 40% de 21 à 25 ans
- 15% de 16 à 17 ans

Les jeunes majeurs sont prédominants, ils représentent 85% de l'effectif.

87% des jeunes ont été orientés par les Missions Locales, et 13 % par d'autres acteurs locaux, dont les services de l'ASE.

Majoritairement, les stagiaires habitent Paris (82%) et la Seine-Saint-Denis (14%). Les 4% restant se partagent entre les départements du Val de Marne, du Val d'Oise et de l'Essonne.

➤ Le niveau de scolarité des stagiaires accueillis

4 niveaux scolaires sont constatés :

- Le niveau 2 (ex- niveau V bis) : 37%
- Le niveau 3 (ex-niveau V) : 26%
- Le niveau 1 (ex-niveau VI) : 20%
- Le niveau 4 (ex-niveau IV) : 18%

➤ Les problématiques des stagiaires

Problématiques	Féminin	Masculin	Total
Problématique de handicap mental	7	23	30
Problématique de handicap physique	4	3	7
Problématique de jeunes RQTH : <u>orientation en milieu ordinaire</u>	2	6	8
Problématique de logement ou d'hébergement (absence d'hébergement stable)	7	28	35
Problématique d'accès aux droits (dont accès aux soins) / situation administrative	24	55	79
Jeunes ayant des besoins en termes de maîtrise de la langue	25	42	67
Jeunes ayant des problèmes avec la justice	3	2	5
Total	72	159	231

Les problématiques identifiées sont majoritairement relatives à l'accès aux droits (34%), à la maîtrise de la langue (29%), au logement/hébergement (15%), le handicap mental (13%).

La majorité des stagiaires vivent dans une grande précarité, notamment en raison de faibles ressources financières dont ils disposent. Le cumul de ruptures – familiales, scolaires, sociales ou institutionnelles – conjugué à un isolement social et affectif, reste toujours aussi important.

Les jeunes présentent souvent d'autres problématiques, notamment dans le domaine de la santé mentale, tels que des états dépressifs, des conduites d'inhibition et des pratiques addictives.

La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer ces fragilités.

Nombre d'entre eux recherchent un hébergement. La plupart sont domiciliés par la PSA (Permanence Sociale d'Accueil) Belleville.

Les démarches sont longues (assistantes sociales, préfecture, santé, etc...) et les effets ne sont pas toujours visibles durant le parcours des stagiaires.

Cette précarisation du public démontre la nécessité de dispositifs d'insertion en dehors des schémas traditionnels afin de pouvoir capter et aider les jeunes les plus éloignés de l'emploi à trouver une situation stable et pérenne.

➤ Les solutions apportées

La résolution des problématiques rencontrées par les stagiaires atteint 61%.

Solutions	Féminin	Masculin	Total
Problématique de handicap mental solutionnée = RQTH acquise ou avec dossier déposé, CDAH	-	6	6
Problématique de handicap physique solutionnée = RQTH acquise ou avec dossier déposé, CDAH	2	-	2
Problématique de jeunes RQTH solutionnée : <u>orientation en milieu protégé</u>	-	2	2
Accès à un hébergement ou à un logement d'urgence	-	6	6
Accès aux droits (dont accès aux soins) /amélioration de la situation administrative	24	55	79
Jeunes auxquels une réponse a été apportée aux besoins de maîtrise de la langue	17	27	44
Jeunes auxquels des solutions ont été proposées pour résoudre leurs problèmes avec la justice	2	0	2
Nombre total de problématiques résolues	45	96	141

➤ Les suites de parcours

Les suites de parcours portent sur 108 stagiaires (39 filles et 69 garçons) sur les 147 accompagnés en 2021, puisque 39 stagiaires (15 filles et 24 garçons) sont toujours en formation en 2022.

L'Espace de Dynamique d'Insertion constitue une première étape de la mise en œuvre d'un processus d'insertion professionnelle. Une grande majorité des stagiaires ne bénéficie d'aucune expérience professionnelle et n'a jamais connu de période d'activité en entreprise. L'éloignement du monde du travail des jeunes accueillis est de plus en plus significatif.

Formation	Féminin	Masculin	Total
Formation linguistique	-	1	1
Programme Régional de Formation pour l'Emploi PRFE	1	1	2
Retour en formation initiale	2	1	3
Ecole de la deuxième chance (E2C)	-	1	1
Parcours Entrée dans l'Emploi - parcours classiques	11	14	25
CRP et autres structures d'accueil de stagiaires en situation de handicap	3	4	7
TOTAL	17	22	39

36% des jeunes sortants intègrent une formation, dont 23%, le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE).

Emploi	Féminin	Masculin	Total
CDI	1	1	2
Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) ou contrats aidés	-	6	6
Alternance	1	3	4
TOTAL	2	10	12

11% des jeunes sortants ont un emploi.

Autres sorties	Féminin	Masculin	Total
Retour orienteur avec ou sans projet validé	5	13	18
Service civique	2	-	2
TOTAL	7	13	20

17% des jeunes sortent du dispositif avec un retour vers leur prescripteur.

Interruption de Parcours	Féminin	Masculin	Total
Abandon	10	21	31
Exclusion	-	2	2
Sous-total des interruptions volontaires	10	23	33
Congé maternité	2	-	2
Raison de santé	1	-	1
Déménagement	-	1	1
Sous-total des interruptions involontaires	3	1	4
TOTAL	13	24	37

Enfin, 31% des stagiaires ont interrompu leur parcours de manière volontaire et 3% pour des motifs indépendants de leur volonté.

Illustration

➤ La mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle a pour objectif de développer diverses compétences inhérentes au monde professionnel : les savoir-faire, les savoirs, les savoir-être.

En 2021, pour exemple, des ateliers de cuisine/pâtisserie ont été mis en place, articulés avec d'autres ateliers, dans les domaines des arts plastiques et de l'informatique :

- 1^{er} atelier : analyse du thème, constitution des sous-groupes, choix des recettes ;
- 2^{ème} atelier : analyse du budget, réalisation des courses ;
- 3^{ème} atelier : première réalisation, accompagnée par deux formateurs ;
- 4^{ème} atelier : réalisation des recettes en autonomie, intégration de la scénographie, partage des réalisations (invitation de partenaires, de membres de l'EDI).

➤ Divers projets collectifs

D'autres ateliers, tels que les arts plastiques, l'écriture, la réalisation d'un court métrage sur les violences faites aux femmes, le développement d'une action nommée « Jardiner durable », des créations relevant des technologies de l'information et de la communication – conception de flyers, d'affiches, d'invitations – ont été menés tout au long de l'année.

Conclusion et perspectives

Le Tipi, espace dynamique d'insertion, est reconduit en 2022 à hauteur de 100 places.

Par ailleurs, l'ensemble des EDI implantés en Ile-de-France est sollicité par la Région afin de participer à l'élaboration du prochain cahier des charges pour la période à venir, 2023-2027.

Il s'agit de réfléchir collectivement aux évolutions à apporter au dispositif...

Enfin, le 1^{er} mars 2022, le gouvernement lançait officiellement « le contrat engagement jeune », préalablement annoncé à l'automne 2021. Destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, il remplace le dispositif Garantie jeunes existant depuis 2017.

A cette occasion, de nouvelles règles sont établies : les jeunes bénéficiaires ne pourront plus cumuler les rémunérations issues de différents dispositifs de l'insertion, tel que c'était le cas jusqu'alors, par exemple, avec l'allocation de la Garantie Jeunes et celle versée via un EDI.

Mais de telles dispositions ne risquent-elles pas de favoriser le maintien des stagiaires, les plus en difficulté, dans une situation de précarité ?

A ce stade, les professionnels du Tipi se questionnent.

Département de Seine-Saint-Denis

SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Présentation du service

La prévention spécialisée met en œuvre une intervention éducative et sociale auprès d'adolescents et de jeunes adultes, en rupture ou en risque de le devenir. Selon une approche spécifique, basée sur le travail de rue – « l'aller vers » – les éducateur.rice.s rencontrent les jeunes là où ils se trouvent, au cœur de leurs quartiers d'habitation, afin d'établir des relations de confiance de façon à pouvoir proposer et développer, peu à peu, une action globale appropriée, répondant aux problématiques identifiées. S'appuyant sur le concept du « faire avec », l'accompagnement s'articule entre actions individuelles et actions collectives. Il s'agit de permettre à chaque jeune de retrouver une place au sein des différents segments de l'espace commun (école, formation, travail, logement, droits...).

Composé de 13 équipes éducatives, le service de prévention spécialisée 93 est conventionné pour intervenir dans 5 villes de Seine-Saint-Denis – Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villetaneuse et La Courneuve – dans des quartiers ciblés, où la majeure partie de la population vit dans des conditions économiques et sociales précaires.

Ce dispositif est financé au titre de l'aide sociale à l'enfance, par le Département de la Seine-Saint-Denis, au titre des politiques dédiées à la jeunesse, par les Villes, et au titre du dispositif « Bataillons de la prévention », par la Préfecture.

L'année 2021 : des faits marquants

Cette année encore, la vie du service a dû s'adapter à la situation sanitaire, entre périodes contraintes et périodes de relâchement.

Les différentes dispositions législatives – respect des jauges, distanciation sociale, pass sanitaire... – sont venues perturber, voire empêcher, la mise en œuvre des actions, et notamment les activités collectives se pratiquant en milieu fermé. A contrario, au cours de la période estivale, une inflation de demandes de séjours et de sorties à la journée s'est exprimée, ayant nécessité de la part des professionnels une forte réactivité et une grande disponibilité.

Sur un plan institutionnel, les groupes d'analyse des pratiques se sont déroulées par le biais de visioconférences, et nombre de réunions ont dû être organisées dans un format hybride, mixant présentiel et distanciel. Freinée par la restriction du travail de groupe, l'évaluation interne du service a pu toutefois être finalisée, présentée et validée en conseil d'administration en septembre 2021.

Dans la perspective du nouveau conventionnement tripartite département/ville/association, souhaité par le conseil départemental depuis 2020, le service s'est engagé dans un travail partenarial afin de construire, avec chacune des villes d'intervention, un plan pluriannuel d'intervention (PPI). Adossé à une convention cadre, signée pour une durée de 6 ans, ce document opérationnel définit les projections d'actions du service de prévention spécialisée au sein de chaque commune, pour les 3 prochaines années à venir, précisant notamment la nature des interactions partenariales construites ou à construire avec les services municipaux. En fin d'année, les PPI étaient en passe d'être finalisés, coconstruits avec les 5 villes concernées.

En 2021 la mise en place d'un nouveau dispositif au titre de la politique de la Ville, nommé « Les bataillons de la Prévention », prévoit à l'échelle nationale, le recrutement de 300 postes d'éducateur.rice.s spécialisé.e.s et de 300

postes de médiateur.rice.s sociaux.ales pour une durée de 18 mois, au sein de 45 quartiers. Le service de prévention 93 est concerné pour deux d'entre eux, au sein des territoires communaux de La Courneuve et de Saint-Ouen.

La réflexion menée au sein de la Fondation puis les échanges, développés avec les Villes et la Préfecture, conduisent à l'élaboration de deux projets visant des nouveaux quartiers d'intervention, les « 4 Routes » à la Courneuve, et « Michelet » à Saint-Ouen. Parallèlement, aux 4 Routes, un diagnostic social territorial mené par les professionnels du service, en lien avec la Ville, confirme les besoins existants en matière de prévention spécialisée. Au fil des travaux, les deux municipalités de Saint-Ouen et de la Courneuve envisagent la création d'équipes pérennes, au sein de leurs communes. A ce stade, le département ne s'est pas encore positionné...

En octobre, un premier recrutement d'éducateur s'opère à la faveur du dispositif des Bataillons. Les autres suivront en janvier 2022...

Initié avec l'ensemble des associations de prévention spécialisée de Seine-Saint-Denis en 2019, un autre projet d'envergure institutionnelle s'est poursuivi en 2021, au travers de la recherche action intitulée « Education spécialisée 2.0, quels enjeux pour quelles pratiques ? » Après avoir mobilisé de nombreux éducateurs, la démarche s'est clôturée par une première présentation des résultats et des enseignements, lors d'une visioconférence organisée par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR), avec l'appui des chercheurs. En revanche, la présentation initialement envisagée à l'échelle départementale, associant tout particulièrement les professionnels de la prévention spécialisée du département, n'a pas pu avoir lieu en 2021, le contexte sanitaire ne permettant pas un tel regroupement.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

Les équipes, intervenant dans cinq villes, connaissent 3423 jeunes de moins 25 ans, dont 20% de filles, également de nombreux adultes âgés de plus de 25 ans, non comptabilisés. Les jeunes « juste connus », ne sont pas accompagnés individuellement et ne participent pas à des actions collectives. Ce chiffre de 3423 jeunes, pour autant certainement sous-estimé, rend compte de l'implantation des éducateurs au cœur des quartiers.

C'est bien cette relation éducative de proximité, engagée et persistante, qui permettra à un jeune de se saisir de l'offre éducative proposée, quand il le souhaitera, quand il sera prêt...

➤ Les accompagnements éducatifs individuels

1081 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel. Avec une progression de 241 jeunes comparativement à 2020, le nombre de jeunes accompagnés en individuel est redevenu équivalent à celui de fin 2019, avant la survenue de la crise sanitaire.

Jeunes accompagnés individuellement	Nombre		Taux par genre/ au total jeunes		Total	Taux
	G	F	G	F		
Jusqu'à 10 ans inclus	10	7	0,9%	0,6%	17	1,5%
11 à 13 ans	71	34	8%	3%	105	12%
14 à 17 ans	247	147	22%	13,5%	394	35,5%
18 à 21 ans	216	124	20%	11%	340	31%
22 ans et plus	153	72	14%	6%	225	20%
Total	697	384	65 %	35%	1081	100%

1 081

49 % de jeunes sont mineurs, et 51% majeurs. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 14/17 ans avec 35,5% de l'ensemble, suivie de près par celle des 18/21 ans, avec 31%.

65% des jeunes accompagnés sont des garçons, et 35% des filles. Le contingent de filles accompagnées ne connaît que 3% d'augmentation, malgré l'effort manifeste fourni par les équipes pour accompagner davantage de filles, dont les problématiques en termes de santé et prévention des conduites à risques croissent aux yeux de l'ensemble des professionnels (violences faites aux femmes, prostitution des mineures...).

Les problématiques majoritairement traitées au sein des accompagnements individuels sont la santé et la prévention des conduites à risques, la scolarité, l'insertion professionnelle et l'accès aux droits, la citoyenneté. Viennent ensuite l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture, la justice, et en dernier lieu, le logement.

L'accompagnement à la santé et à la prévention des conduites à risques n'a pas cessé de gagner en importance ces dernières années pour devenir, dès l'année 2020, le domaine d'intervention le plus important. Cette réalité est à relier avec le contexte sanitaire.

Axe majeur des accompagnements, l'intervention éducative dans le domaine de la scolarité a pour objectif de prévenir l'échec scolaire, l'absentéisme et le décrochage. Les confinements successifs ont impacté négativement le maintien en scolarité des élèves les plus fragiles.

Depuis 2018, l'insertion professionnelle n'est plus la thématique dominante au sein des accompagnements. Force est de constater que notre public apparaît de plus en plus éloigné de l'emploi, en termes de savoir-faire, savoir-être et motivation. Parallèlement, le service rencontre des difficultés dans l'obtention de chantiers éducatifs et pédagogiques. Le manque d'outils d'insertion, à disposition des équipes, réduit significativement notre capacité d'action dans ce domaine.

L'accès aux droits et à la citoyenneté est en augmentation en 2021, les éducateur.trice.s démultipliant les interventions sur les questions du vivre-ensemble et des devoirs incombant à tout un chacun, d'autant plus dans cette période de pandémie.

➤ Les accompagnements éducatifs collectifs

Jeunes accompagnés de manière collective	Nombre de jeunes par genre		Total	Taux
	G	F		
Jusqu'à 10 ans	18	12	30	3%
11 à 13 ans	155	124	279	24%
14 à 17 ans	389	236	625	54%
18 à 21 ans	103	64	167	14%
22 ans et plus	36	21	57	5%
TOTAL	701	457	1158	100%

1 158 jeunes ont bénéficié d'accompagnements éducatifs collectifs, représentant une hausse, comparativement à 2020 (+ 378 jeunes, 219 garçons, 159 filles)

40% sont des filles, 60% des garçons.

Les mineurs sont fortement majoritaires, soit 81%, contre 19% de majeurs.

Il est à noter que 482 jeunes accompagnés en collectif, soit 42%, n'ont pas bénéficié d'un accompagnement individuel durant l'année, ce qui pourrait toutefois s'élaborer ultérieurement, selon les besoins formulés par les jeunes ou identifiés par les éducateurs.rice.s.

Majoritaires, les actions de loisirs se traduisent essentiellement par la mise en place de sorties, culturelles ou sportives et de séjours, dont les objectifs socioéducatifs sont fixés pour chaque groupe et chaque action.

Dans le domaine de l'accès aux droits et la citoyenneté, second axe d'intervention, les équipes mettent en œuvre des temps d'échanges questionnant la place des jeunes dans la société et proposent des activités favorisant le vivre ensemble. L'utilisation de la visioconférence et des réseaux sociaux s'est avérée très utile pour s'adresser à des groupes et susciter l'émulation des jeunes, durant l'année.

La thématique de la santé et de la prévention des conduites à risques, également importante, permet d'aborder des sujets concernant les relations filles/garçons, la consommation de produits psychoactifs (alcool, chicha, cannabis, protoxyde d'azote, etc), et la sensibilisation au capital santé de tout un chacun. Les équipes participent à la mise en place des contrats locaux de santé, ainsi qu'à des actions et manifestations organisées par des partenaires. Le travail partenarial est développé avec l'espace « Tête à Tête » du Conseil départemental, les centres médico-psychologiques (CMP) et les centres de santé.

Enfin, la scolarité constitue le quatrième axe d'intervention des actions collectives en 2021. Suite au premier confinement, les professionnels ont continué à mobiliser les jeunes par l'intermédiaire des réseaux numériques, ainsi qu'au travers de divers jeux qui tout en utilisant une « pédagogie du détour », convoquaient des compétences scolaires.

Concernant l'insertion professionnelle, 8 chantiers éducatifs ont été organisés mobilisant 37 jeunes. Ce mode d'action a été freiné ces derniers mois, du fait de la crise sanitaire. Réalisés la plupart du temps avec l'appui d'une entreprise locale pour le portage technique, les chantiers éducatifs se sont adressés à des jeunes majeurs déclarés auprès d'une association intermédiaire partenaire, de laquelle ils ont perçu, en fin de contrat, un salaire.

Parallèlement, 20 chantiers pédagogiques se sont déroulés, bénéficiant à 118 jeunes. Menés par les éducateur.rice.s, ces actions permettent aux jeunes de bénéficier d'une contrepartie sous la forme d'une participation au financement d'une formation BAFA, d'un permis de conduire, ou encore d'un séjour de loisirs.

➤ Le travail avec les parents et les familles

Les équipes connaissent 1 473 familles sur l'ensemble des secteurs d'intervention, ce qui représente une légère hausse, par rapport à 2020. Il est à souligner l'augmentation sensible des actions de médiation familiale, les restrictions liées aux confinements et au pass sanitaire ayant exacerbé le climat de violence de certaines familles. A chaque fois que nécessaire, les familles sont orientées vers le droit commun. Cependant, la diminution des réponses locales (personnels absents, complexité des situations, désengagement de certains services, dématérialisation administrative croissante, etc) et la confiance établie avec les équipes du service, font que les professionnels sont souvent sollicités dans ce cadre.

L'accès aux droits et la citoyenneté, la scolarité, ainsi que la santé et la prévention des conduites à risques représentent les principaux autres domaines d'action. Les problèmes de santé, aggravés du fait du délitement des conditions socio-économiques des familles, conjugués parfois à des difficultés psychologiques, constituent communément ce dernier domaine d'action.

➤ Le travail en partenariat et en réseaux

Faciliter les relations institutions/jeunes et les soutenir avec leurs familles dans l'accès aux institutions supposent un travail partenarial sans relâche et un réseau d'acteurs sur lequel s'appuyer. Le travail mené avec les établissements scolaires, que ce soit au titre d'accompagnements individuels ou d'actions collectives, en est un exemple. La convention Education Nationale/Département s'incarne dans chaque ville et quartier, avec quelques disparités selon les principaux d'établissement.

Les relations en matière de formation et d'insertion professionnelle sont aussi très larges : Missions locales, Pôle emploi, bailleurs pour des chantiers éducatifs, structures de l'IAE, etc.

Le partenariat avec les structures sociales et éducatives est toujours important, notamment avec l'ASE et la PJJ. Nous constatons un développement du travail partenarial avec les circonscriptions de l'ASE et de plus amples échanges lors des Réunions Pluriprofessionnelles (RPP). L'intervention du service de prévention spécialisée peut constituer une solution clairement établie sur un rapport de RPP, comme une alternative ou un complément à une mesure d'AEMO, ou reconnu comme un accompagnement éducatif de proximité pouvant éviter, à terme, un placement.

Enfin, la participation d'un cadre du service au dispositif de prévention de l'entrée des jeunes dans des processus de délinquance, au travers des « Groupes Mineurs » des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance, sur les villes d'Epinay, Villetaneuse et La Courneuve, s'est poursuivie, dans le respect de nos missions et des principes de la prévention spécialisée. Au-delà de la pertinence de ces actions qui restent plus précisément à évaluer, force est de constater que celles-ci ont facilité la rencontre plus régulière des différents acteurs, renforçant les liens partenariaux au sein de la communauté éducative locale.

Illustrations

A L'Île -Saint-Denis : un atelier Rap, développé avec une trentaine de garçons et quelques filles, s'est poursuivi. Il permet aux jeunes de bénéficier d'un espace d'expression artistique et de libre-échange, où les questions d'identité et d'altérité sont mises au travail. En fin d'année 2021, le partenariat mené avec l'association Sequenza 93 a permis l'intervention d'un musicien professionnel qui a formé les jeunes à la Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

A Saint-Ouen : dans le quartier Arago, autour de la réalisation d'une grande fresque murale, un travail collaboratif intergénérationnel a été initié. En collaboration avec l'association Sport dans la Ville et l'artiste graffeur Sun-C, 8

adolescents – 3 filles et 5 garçons de 12 à 15 ans – ont élaboré trois propositions graphiques relatives aux « JO 2024 », qu'ils ont ensuite présentées aux habitants du quartier. A l'issue d'un vote, qui a eu lieu à la Maison de quartier, une fresque a pu être réalisée sur le thème des grands sportifs français, avec l'appui de 2 jeunes adultes du quartier.

A Epinay-sur-Seine : en partenariat avec le collège Robespierre qui accueille des jeunes du centre-ville et du quartier Orgemont, un espace de parole et de débat a été conçu, afin de prévenir différentes problématiques scolaires, comme le décrochage, le harcèlement, ou encore la prostitution des mineures. Une quinzaine d'adolescent.e.s se sont saisis de ce support d'expression.

A Villetaneuse : ce sont 6 adolescentes, âgées de 16 à 19 ans, qui ont imaginé une aide citoyenne à la faveur de personnes vivant seules et n'ayant pas les moyens de pouvoir entretenir leur jardin privatif. La contrepartie financière des travaux – taille des haies et des arbres, élagage et débroussaillage – viendra financer un séjour au bénéfice d'un groupe de jeunes adolescents, de moins de 16 ans, auquel les 6 jeunes filles participeront en qualité d'animatrice, aux côtés des éducateur.rice.s. Il est à souligner que les 6 jeunes filles, accompagnées par l'équipe éducative, sont inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle et ont chacune, pour projet, de s'inscrire dans une formation du secteur social.

A La Courneuve : un projet d'économie sociale et solidaire (ESS) est à l'œuvre sur le territoire. Conçue par les équipes éducatives comme un outil facteur de réduction des inégalités sociales, et vecteur d'émancipation, la création d'une coopérative citoyenne soutient 3 actions complémentaires : un atelier de savonnerie, en coopération avec l'association FACE, engage tout particulièrement 10 jeunes et leurs parents qui vont être formés à la technique de saponification à froid ; un atelier « Zéro Déchet », avec différentes initiatives de sensibilisation au développement durable ; la création d'une ressourcerie proposant, entre autres, un « repaire café » et un espace de restauration et fabrication de meubles.

Conclusion et perspectives

A la suite de l'évaluation interne qui a pris la forme d'un long processus de mise en concertation, entre l'ensemble des salariés, le service s'est engagé, fin décembre 2021, dans la réalisation de l'évaluation externe. Celle-ci sera conduite par le COPAS (Conseil en pratiques et analyses sociales), cabinet accrédité pour mener une démarche d'évaluation, et expérimenté dans notre secteur d'intervention.

L'évaluation externe réalisée, il s'agira de procéder au renouvellement de l'habilitation, accordée au service par le Conseil Départemental de Seine Saint-Denis, pour exercer sa mission de prévention spécialisée. Pour rappel, cette autorisation est accordée pour une durée de quinze ans.

S'agissant des ressources humaines, le recrutement pour les 2 équipes du dispositif « Les Bataillons de la Prévention » à la Courneuve et à Saint-Ouen, respectivement dans les quartiers des « 4 Routes » et « Michelet », devra être finalisé en 2022.

Concernant les pratiques professionnelles, la thématique des violences faites aux femmes est devenue, au fil des années, une des problématiques prioritaires au sein du service de prévention 93.

Selon un rapport remis au gouvernement en juillet dernier, 7 000 à 10 000 mineurs seraient victimes de la prostitution en France. Ce phénomène sévit de manière souterraine sur l'ensemble des territoires d'intervention, notamment par le biais des réseaux sociaux. Les éducateurs œuvrent en proximité de la jeunesse des quartiers, au plus près des collégiens et lycéens, ils sont des acteurs de terrain à même de repérer et d'identifier des situations relevant de cette problématique.

Dans cette perspective, il a été proposé aux éducateurs d'Epinay sur Seine de suivre un cursus de formation spécifique. Le sujet est complexe et délicat, il importe de soutenir chaque éducateur.rice dans la construction d'une posture professionnelle appropriée. Aussi, à l'échelle de la Fondation, une journée intitulée « Prostitution des adolescents...Que comprendre ? Comment accompagner ? », a été coconstruite avec l'association contre la

prostitution des enfants (ACPE). Ajournée en 2021 du fait du contexte sanitaire, elle devrait rassembler l'ensemble des professionnels éducatifs de la Fondation, en 2022.

Concernant les violences sexuelles sur mineur.e.s, la participation à différentes sessions de formation, proposées notamment par le CRIAVS, est envisagée tels que les modules « *Violences sexuelles intrafamiliales et inceste* » et « *Violences sexuelles à l'adolescence* ».

Enfin, la problématique de la violence faites aux femmes touche également de jeunes adultes. En 2020, 102 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. Tout logiquement, ce sujet sociétal impacte les quartiers de Seine-Saint-Denis et les équipes sont forcément concernées...

Face à ce faisceau de problématiques, mieux former et mieux accompagner les professionnels sera l'un des objectifs opérationnels prioritaires du service, en 2022.

Département des Hauts-de-Seine

LES JACQUETS

LES JACQUETS

Accueil de jour éducatif et scolaire

Présentation de l'établissement

Dans le cadre d'un accueil de jour éducatif et scolaire, l'établissement Les Jacquets accueillent des enfants en grande difficulté scolaire, sociale et psychologique, au sein de deux sites, l'un situé à Bagneux, l'autre à Nanterre, regroupant chacun 46 enfants, garçons et filles âgés de 6 à 12 ans. L'objectif est de les aider à se réinscrire dans le système de l'Education Nationale et de les maintenir au sein de leur famille. Mis en œuvre 6 jours sur 7, pendant et hors temps scolaire, l'accompagnement global conjugue des actions pédagogiques, éducatives, psychologiques, incluant un soutien à la fonction parentale. Un service de suite poursuit l'accompagnement du jeune et de sa famille, au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire.

Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental des Hauts de Seine, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'année 2021 : des faits marquants

Cette année encore, le fonctionnement de l'établissement a été affecté par la crise sanitaire, connaissant des pics d'absentéisme qui ont impacté, tour à tour, toutes les équipes. Une nouvelle fois une collaboration accrue s'est développée entre les différents professionnels pour maintenir un accueil de qualité et répondre aux exigences de service. Les séjours éducatifs préservés durant les vacances d'hiver en sont une belle illustration...

Une autre réalité s'est imposée. Les difficultés de recrutement se sont aggravées, entraînant ponctuellement des vacances de poste d'éducateur, de cuisinier et d'agent d'entretien.

Dans ce contexte, des enseignements positifs sont néanmoins retirés. Face à l'épidémie de la Covid 19, les parents ont été davantage mobilisés, répondant positivement aux sollicitations des professionnels. Par exemple, ils ont été nombreux à s'organiser pour conduire leur enfant à l'école quand nous manquions de chauffeurs. Favoriser la place des parents, aux côtés des professionnels, s'est avéré particulièrement productif, induisant des effets bénéfiques auprès des enfants.

Dans un environnement social mis à mal, l'année 2021 n'a pas échappé aux questionnements récurrents des professionnels quant aux critères d'admission. Les difficultés de mise en place du soin via les centres médico-psychologiques, le manque de familles d'accueil sur le territoire, les orientations parfois acceptées faute de réponses plus adéquates, rendent le travail toujours plus complexe. Afin de répondre aux besoins du plus grand nombre, les critères d'admission sont régulièrement questionnés.

D'un point de vue institutionnel, 2021 a vu la mise en œuvre de deux nouvelles dynamiques : des séances d'analyse des pratiques, au rythme d'une séance de 3 heures toutes les 6 semaines, et l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, versant risques psychosociaux. Celui-ci devrait être finalisé en 2022.

D'un point de vue éducatif, pédagogique, il est à souligner le développement de différents projets transversaux : Un projet, décliné sur le thème de la prévention du harcèlement, du respect et du vivre ensemble, a mobilisé 20 élèves issus de 3 classes, à raison de 2 heures par quinzaine, tout au long de l'année scolaire. Ce travail s'est articulé autour de 3 actions : l'élaboration de mises en situation, de saynètes, de jeux de rôles et débats dans une visée préventive, avec 3 enseignants et une éducatrice ; la création d'une fresque murale dans la cour de l'école de Bagneux, sur le thème du vivre ensemble : 12 séances ont eu lieu, animées par un plasticien ; la réalisation d'un court métrage, dans le cadre du concours « Non au harcèlement », proposé par l'Education Nationale.

En partenariat avec l'université de Nanterre, un autre projet s'est développé, avec pour objectif de sensibiliser les enfants à l'environnement et à la préservation de la nature. Durant une semaine, diverses activités ludiques ont été menées.

Par ailleurs, tous les samedis durant 3 mois, un projet théâtre a mobilisé 14 enfants, avec des professionnels des deux services éducatifs de Bagneux et Nanterre.

Enfin, en période de crise, le dialogue social dans l'établissement reste essentiel. Il se poursuit sereinement aux Jacquets, en lien avec la dynamique conduite à l'échelle de la Fondation.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

45 demandes d'admission ont été reçues, contre 48 en 2020. Constant, le pourcentage de demandes émanant de l'Education Nationale est de 62%.

Malgré les contraintes sanitaires, la procédure d'admission a pu être remise en place cette année : rencontre avec la famille, rencontre avec la psychologue, organisation pour chaque enfant d'une semaine d'observation en classe et d'une journée d'activité, auprès du service éducatif.

34 périodes d'observation ont ainsi été organisées.

En 2021, 28 nouveaux enfants ont été accueillis, représentant 62% des demandes initiales. A Bagneux, le taux de renouvellement est de 33%, à Nanterre, de 28%.

Admissions : Origine de la demande	Éducation Nationale		Services sociaux		CMP CMPP		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
BAGNEUX	12	80%	1	7%	2	13%	15	100%
NANTERRE	7	54%	5	38%	1	8%	13	100%
TOTAL	19	68%	6	21%	3	11%	28	100%

L'ensemble des enfants sont domiciliés dans le département des Hauts-de-Seine, excepté l'un d'entre eux qui le fut toutefois jusqu'en 2019. Les enfants accueillis sur le site de Bagneux habitent majoritairement cette commune, soit 33%, puis Malakoff (15%) et Sèvres (9%). Ceux accueillis sur le site de Nanterre habitent majoritairement dans la commune, soit 35%, puis Clichy (17%) et Colombes (11%).

Au sein des 2 structures, l'accueil des garçons est fortement majoritaire, représentant 86% de l'ensemble.

Avec un total de 29 607 journées réalisées, l'activité de l'établissement est stable durant ces 3 dernières années. En revanche, le service de suite a connu en 2021 une forte augmentation, totalisant 5 132 journées, contre 3 894 en 2020.

Les durées moyennes de séjour dans l'institution sont équivalentes sur les deux sites : 2 ans et 1 mois à Bagneux, et de 2 ans et 2 mois à Nanterre. Le service de suite enregistre, quant à lui, une durée moyenne respective de 4 mois, et 5 mois et 5 jours.

➤ Les doubles mesures et prises en charge des enfants

	BAGNEUX			NANTERRE		
	Institution		Service de suite	Institution		Service de suite
	Au moment de l'admission	Au 31 décembre		Au moment de l'admission	Au 31 décembre	
Enfant placé	1	1		3	6	1
AEMO - AEAD	12	7	1	18	11	3
Psychologie (libéral)	4	1		3	1	1
CMP / CMPP	27	14	1	22	16	2
Orthophonie	18	2		7	5	1
TOTAL	62	25	2	53	39	8

On peut noter l'importance des suivis thérapeutiques chez les enfants admis aux Jacquets.

➤ La constitution des familles

50% des familles sont des familles dont le couple parental est séparé, et 21% d'entre elles sont des familles monoparentales.

Le service pédagogique

92 enfants – 8 filles et 38 garçons à Bagneux, 5 filles et 41 garçons à Nanterre – sont répartis dans 14 classes, 7 dans chacun des 2 sites.

➤ Des projets, des actions

Cette année, une nouvelle pédagogie active, s'appuyant sur le concept de classe flexible, a été expérimentée. L'aménagement de l'espace a été repensé : l'élève n'a pas de place attitrée, il évolue seul ou en groupe et suit le programme scolaire au moyen de jeux, d'expériences, de lecture. L'autonomie est travaillée, l'élève se réfère à son plan de travail hebdomadaire élaboré en amont par l'enseignant. Les enfants les plus agités travaillent assis sur le ballon de gym, d'autres enfants recherchent le calme, isolé sur leur table. L'entraide, le respect de l'autre, la motivation sont développés. Tout l'enjeu est de favoriser l'apprentissage. Pour l'enseignant, ce fonctionnement permet d'accorder plus de temps à chacun.

Les ateliers interclasses ont repris : activités artistiques, technologiques, cuisine, pratique sportive, projets civiques (travail mené pour lutter contre le harcèlement, par exemple). Le partenariat avec le dispositif « Plein Air Handicap » s'est poursuivi par cycle sur l'année scolaire, de janvier à mars avec du tir à l'arc et de l'équitation, puis de septembre à novembre, avec du VTT, de l'équitation et du golf.

A Bagneux, deux séjours classes ont été organisés cette année, en Normandie, dans un des centres de vacances de la Fondation. Ces actions contribuent au développement des compétences psychosociales des enfants et développent la cohésion des groupes.

➤ L'orientation scolaire pour les élèves sortant des Jacquets

15 jeunes ont quitté Les Jacquets à Bagneux et 13, à Nanterre.

Les stages d'inclusion scolaire, séquences coconstruites en partenariat avec les collèges ou les écoles primaires visant la préparation d'une orientation à venir, n'ont pu être menés durant l'année scolaire 2020-2021, du fait de la crise sanitaire.

En termes d'objectif, l'inscription dans le milieu scolaire classique est recherchée.

Cette année encore, 82% des élèves sortant ont rejoint une classe en collège. 65% d'entre eux ont intégré une 6^{ème} générale, 26%, une 6^{ème} EGPA et 9%, une 6^{ème} ULIS, unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositif qui permet la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

Le service éducatif

➤ Les activités socialisantes

Les mercredis, les samedis, et pendant les vacances scolaires, les professionnels du service éducatif développent des activités collectives, sportives, culturelles et ludiques, afin de permettre aux enfants accueillis de s'inscrire dans des modalités relationnelles de plus en plus socialisées.

245 et 186 prises en charge ont été effectuées le samedi, respectivement à Bagneux et Nanterre.

Activités manuelles : arts plastiques, ateliers pâtisserie et cuisine, jeux de société

Activités culturelles : cinéma, marché de Noël, visite du zoo de Vincennes, visite du musée du jouet à Poissy – de la Grande Galerie de l'Évolution au Jardin des plantes à Paris – ateliers aux Jacquets « Découverte du Théâtre » animés par la compagnie TAMERANTONG

Détente et découverte : zoo, jeux de plein air, promenade en forêt avec parcours santé

Loisirs sportifs : natation, footsal, sports collectifs, vélo, judo, tennis, golf, roller, ping-pong, boxe

Le mercredi après-midi, chaque enfant s'inscrit dans un projet de loisirs qui peut être artistique, culturel ou sportif. Les éducateurs assurent également le lien avec des structures partenaires, pour les enfants intégrés dans des activités extérieures.

Par exemple, sur le site de Bagneux, des animations régulières ont été organisées à la ferme pédagogique de la Bergerie Nationale, à Rambouillet. Ainsi les enfants ont pu visiter l'exploitation agricole d'une façon ludique et instructive, et approcher les animaux de la ferme pour mieux les observer. Des sorties en forêt et dans différents parcs départementaux ont également eu lieu...

Sur le site de Nanterre, différents ateliers se sont déroulés dans l'établissement, dont des séances de médiation animale, ainsi que des activités de plein air tels que, à titre illustratif, la visite du parc du château de Versailles, un atelier « Pain » à la Ferme Pédagogique à Rueil-Malmaison, de l'escalade au Block'Out à Saint-Ouen etc.

Le service éducatif propose également des sorties et des séjours aux enfants qui ne partent pas en vacances. Ainsi, l'équipe de Nanterre a réalisé 29 journées, représentant 204 prises en charge, et l'équipe de Bagneux, 27 journées soit 200 prises en charge. Diverses activités sportives, éducatives, culturelles ou ludiques ont été proposées.

Enfin, 8 séjours et 6 week-ends – soit 57 journées représentant 466 prises en charge – ont été réalisés avec les enfants accueillis à Bagneux, et 9 séjours et 6 week-ends – soit 60 journées représentant 493 prises en charge – avec les enfants accueillis à Nanterre.

Les séjours permettent aux enfants de prendre de la distance par rapport à leur problématique familiale et favorisent leur socialisation dans un groupe de vie quotidienne sans enjeux intrafamiliaux.

Cette année encore, il est à noter que des annulations de sorties et de séjours ont dû être effectuées, en raison de la crise sanitaire. Ce fut le cas durant les vacances de printemps et d'hiver.

➤ Le travail avec les familles

Les éducateurs du service éducatif interviennent, auprès des familles, avec pour objectif de soutenir les parents dans leur fonction éducative, en favorisant une meilleure participation à la vie de l'établissement et aux projets qui y sont déployés. Pour ce faire, ils mobilisent les parents tout au long de l'année, au travers de diverses instances dès l'admission, de différentes réunions d'information pédagogique ou de synthèse, et de visites à domicile.

Chaque professionnel est référent d'une quinzaine de familles. Son action s'inscrit dans le cadre d'une aide éducative à domicile, qui se construit à partir d'entretiens réguliers avec les parents. Ce travail permet l'élaboration et la concrétisation du projet individualisé de l'enfant, selon le principe de coéducation.

En 2020, 92 visites à domicile et 23 rendez-vous avec les familles dans l'établissement ont eu lieu, en lien avec le site de Bagneux, et 98 visites à domicile et 17 rendez-vous, en lien avec le site de Nanterre.

Les Jacquets accueillent de plus en plus de familles en grande précarité, notamment autour de la question du logement. Les visites à domicile, pour ces familles fréquemment logées en hôtel social, sont difficiles à organiser par manque d'espace et d'intimité : les entretiens sont alors menés aux Jacquets.

➤ Le travail partenarial

Des rencontres avec les partenaires se tiennent régulièrement.

- Lors des rendez-vous de présentation du projet avec la famille et le jeune : les éducateurs de l'ASE et ceux qui sont en charge des mesures d'AEMO sont fréquemment conviés.
- Pour le suivi éducatif et médical des enfants : avec les CMP, les partenaires associatifs.
- Pour construire les projets pédagogiques et éducatifs : avec des associations sportives et culturelles.
- Pour la constitution des dossiers d'orientation : avec des internats et la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).
- Dans le cadre du service de suite : avec les collèges, avec lesquels une procédure d'accompagnement a été définie.

Par ailleurs, les professionnels de Bagneux ont participé à 35 réunions de concertation ou de synthèse et ceux de Nanterre, à 40.

Le service psychologique

L'accompagnement psychologique consiste à offrir à chaque enfant un espace de parole et d'écoute où il est accueilli en tant que sujet. Il tient aussi compte de la problématique familiale, de ce qu'elle peut empêcher ou permettre dans la construction du parcours de l'enfant. Le projet et le devenir de l'enfant sont au cœur de la démarche.

➤ Le rôle des psychologues lors de la période d'admission

Les psychologues reçoivent les parents au moment de la semaine d'essai de leur enfant, puis tout au long de la prise en charge. Ces entretiens sont des temps d'écoute et d'élaboration de la problématique familiale.

Le suivi psychologique préalablement engagé pour certains enfants (CMP, libéral, CMPP) est soutenu par les psychologues de l'institution, au travers d'échanges téléphoniques ou de réunions réunissant les différents professionnels.

➤ Le rôle des psychologues tout au long de la prise en charge

Après un temps d'accueil et d'observation, il est proposé à l'enfant un lieu où il pourra parler de lui, de ses difficultés, de ses peurs, de sa souffrance et ses désirs. Outre les demandes émanant de l'institution, l'émergence de la demande de l'enfant est essentielle. Le démarrage de la prise en charge et le nombre de séances est en lien avec la gravité de la problématique de l'enfant.

Parmi les enfants accueillis cette année, il est constaté un nombre croissant d'enfants en souffrance psychique sévère, des enfants présentant des troubles psychopathologiques relevant des troubles de la personnalité : psychose, dysharmonies évolutives, pathologies névrotiques, troubles phobiques, états dépressifs.

Les Jacquets se présentent comme une solution possible pour ces enfants qui ne trouvent leur place nulle part.

		FREQUENCE	
	SUIVIS	HEBDOMADAIRES	PONCTUELS
Nanterre	60	27	33
Bagneux	64	30	34

➤ Le travail avec les parents

Les psychologues rencontrent les parents dans le cadre de la prise en charge globale de l'enfant. Ces rendez-vous sont l'occasion de mobiliser chaque parent à sa place et dans sa fonction. Il arrive qu'un éclairage clinique leur offre une meilleure compréhension des difficultés de leur enfant. La fréquence de ces entretiens est variable, une fois par trimestre en moyenne. En raison de l'épidémie de la Covid, des entretiens ont été menés également par téléphone, conformément aux souhaits des parents.

Les psychologues participent à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant qui a lieu avec ce dernier, ses parents et les professionnels concernés. L'évocation de la séparation d'avec l'institution est une étape cruciale et nécessite un soutien assidu de la part de chacun des référents de l'enfant. Cette étape relance chez l'enfant un désir réel d'intégrer le collège.

A l'interne, les psychologues participent aux trois synthèses hebdomadaires et à l'élaboration du projet individualisé. Elles sont présentes également à la réunion de réflexion du service éducatif. A l'externe, des relations partenariales sont suivies, notamment avec l'ASE, les CMP, et l'Education Nationale.

Le service de suite

Le service de suite propose un accompagnement du jeune et de sa famille au moment de sa réinscription dans le milieu scolaire ordinaire (primaire ou secondaire). Il s'agit de consolider l'intégration du jeune par un soutien socio-éducatif. Ce dispositif se concrétise par un accompagnement de la scolarité, un soutien auprès des parents et un partenariat développé avec les établissements scolaires.

Cette intervention est fondamentale pour aider les enfants à la sortie des Jacquets, l'objectif visé restant la réussite de leur intégration scolaire.

En 2021, le nombre de prises en charge par le service de suite est en hausse, du fait de l'augmentation du nombre d'orientations effectuées au collège. Il oscille entre 5 et 9 à Bagneux et entre 7 et 8 à Nanterre, tout au long de l'année scolaire.

Illustrations

Les Jacquets peuvent rester un repère pour certains jeunes, bien au-delà de leur accueil dans l'établissement.

Régulièrement, des « anciens » ont à cœur de partager avec les professionnels leurs réussites personnelles, familiales et professionnelles, mais parfois également leurs doutes et leurs difficultés...

➤ Julien 20 ans - 5 ans d'accompagnement aux Jacquets

Julien est animateur depuis 6 mois à la ville de Bagneux. Sa scolarité a été chaotique, le cadre éducatif au domicile a toujours été fragile. Il est resté aux Jacquets jusqu'à ses 13 ans révolus, pour préparer une orientation spécialisée. Il a suivi une formation dans la vente mais il n'a pas trouvé de travail. Après des brefs remplacements à la ville de Bagneux, il occupe un poste d'animateur depuis 6 mois. Ce jeune n'a jamais cessé de venir aux Jacquets. Tous les trimestres, il vient rencontrer les professionnels, parler de ses projets de vie, des difficultés familiales.

➤ Mourad 21 ans - 4 ans d'accompagnement aux Jacquets

Mourad a suivi une formation de cuisinier, n'a pas obtenu de CAP mais a décroché un CDI en avril dans un restaurant « kebab » à Paris. Il est fier de sa réussite. Depuis qu'il a quitté les Jacquets à l'âge de 12 ans il est venu de façon irrégulière, toujours pour témoigner de bons moments. L'orientation avait été complexe, l'admission dans un internat avait été travaillé avec la famille mais il en avait été rapidement exclu. Après quelques années d'errance scolaire, il a pu se poser et mener le projet professionnel qu'il avait en tête, être cuisinier.

➤ Frédéric 21 ans - 4 ans aux Jacquets

Frédéric vit dans le sud de la France avec sa mère. Il est sans emploi. Il bénéficie d'un suivi médical et éducatif. Il est « en échec », selon ses termes, et ne va pas très bien. Il ne sait « toujours pas maîtriser ses émotions ». De passage à Paris, il voulait revenir aux Jacquets « revoir ses profs ». Nous ne l'avons pas vu depuis 5 ans.

Conclusion et perspectives

L'année 2022 sera, nous l'espérons tous, l'année du retour au fonctionnement « normal » de l'établissement...

D'ores et déjà, l'évolution du contexte est encourageante...les stages d'inclusion scolaire ont repris dès janvier 2022...de même que les rencontres partenariales avec les services de solidarités territoriales, les services en charge des mesures éducatives et judiciaires, les écoles primaires, les collèges et les inspections académiques...

Il est important d'insister sur la place qu'ont su prendre les familles dans cette pandémie : les parents très sollicités, se sont engagés dans l'accompagnement des enfants, la garde des jeunes au domicile et le suivi des devoirs en période d'isolement. Les parents, fréquemment pointés comme parents défaillants, ont montré qu'ils pouvaient se mobiliser.

Forts de cette expérimentation, renforcer la participation des parents au sein de l'établissement sera un des axes de travail en 2022.

Département de l'Essonne

La Maison Coquerive
La Maison de la Juine
Le Service Educatif 91

LA MAISON COQUERIVE

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Présentation de l'établissement

La Maison Coquerive est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), habilité à recevoir un public mixte, d'adultes seuls ou en couple, avec ou sans enfant. Les accueils se font essentiellement en logements diffus, à Etampes, et dans un pavillon pour trois familles à Etréchy.

Les familles sont prises en charge à la suite d'événements ayant entraîné une rupture d'hébergement (conflits de famille, violences intrafamiliales, fin d'incarcération, expulsion locative...). Ces personnes peuvent avoir subi une errance plus ou moins longue et ne possèdent pas, en général, un degré d'autonomie suffisant pour accéder à un logement et s'y maintenir. Le CHRS leur procure un toit, un accompagnement social global et leur permet d'acquérir cette autonomie. A leur sortie du service, les ménages peuvent bénéficier d'un maintien de l'accompagnement pour quelques mois.

Ce dispositif est financé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), au titre de la lutte contre les exclusions.

L'année 2021 : des faits marquants

L'année 2021 a encore été impactée par la crise sanitaire et ses différents protocoles visant à assurer la sécurité des salariés et des personnes hébergées. Ces derniers ont eu un effet sur l'activité, réduisant entre autres, un certain nombre de prestations, tels que les séjours, les activités et ateliers, les réunions d'expression des hébergés... Néanmoins, le CHRS a su s'adapter et composer avec ces éléments de contexte, afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des besoins et des attentes des usagers.

En janvier 2021, le CHRS se dotait d'un nouvel espace de vie...

Après des travaux de réhabilitation, achevés à la fin de l'année 2020, un pavillon situé à Etréchy permet désormais d'accueillir 3 familles monoparentales dans le cadre de l'urgence hivernale. Cet accueil, de type semi-collectif, conjugue espaces de vie partagés et espaces privés. Destiné à des femmes avec enfant(s), il permet de réduire l'isolement de ces dernières et de favoriser leur insertion grâce, entre autres, à l'entraide, et le partage d'expériences et de connaissances.

L'année 2021 a également été marquée, par la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Les objectifs quantitatifs et qualitatifs qui lui sont assignés nécessitent des ajustements dans les pratiques professionnelles et dans le management. Des évolutions sont à l'œuvre pour répondre à ces nouvelles exigences. La formalisation de procédures et de protocoles, élaborés tout au long de cette année au sein de différents groupes de travail interdisciplinaires, vont dans ce sens. Elles concernent notamment, l'admission, la participation financière, la sortie du CHRS, le dépannage financier, la prévention de la maltraitance, le mode opératoire du référent pour le pavillon d'Etréchy...

Pour répondre à de nouveaux besoins, l'embauche d'une puéricultrice à temps plein est venue optimiser l'activité du pôle enfance, permettant notamment d'augmenter les plages horaires de la garderie, et un travailleur social a accepté de faire évoluer son poste vers une mission de chargé d'insertion professionnelle, au bénéfice des parcours des personnes hébergées. Celle-ci est effective depuis janvier 2022.

Enfin, il est à souligner le changement de direction du CHRS, survenu en février 2021.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

En 2021, 66 ménages ont été accompagnés, ce qui représente 210 personnes dont 93 adultes et 117 enfants (dont 110 mineurs) :

- 58 ménages, soit 182 personnes – 82 adultes et 100 enfants dont 5 majeurs – ont été accompagnées au titre du dispositif insertion ;
- 4 ménages, soit 17 personnes – 7 adultes et 10 enfants dont 2 majeurs – ont été accompagnées au titre du dispositif urgence ;
- 4 ménages, soit 11 personnes – 4 adultes et 7 enfants mineurs – ont été accompagnées au titre du dispositif urgence hivernale, pour lequel le CHRS disposait de 9 places, jusqu'au 31 décembre 2021.

23 nouveaux ménages, soit 75 personnes – 32 adultes et 43 enfants dont 2 majeurs – ont rejoint le CHRS, quand 23 ménages, soit 71 personnes – 32 adultes et 39 enfants, dont 2 majeurs – l'ont quitté.

Par ailleurs, 13 ménages, soit 35 personnes – 15 adultes et 20 enfants – ont bénéficié du dispositif Accompagnement dans le logement (ADL).

Le taux global d'occupation pour les dispositifs Insertion et Urgence est de 98,62 %. Ce taux d'occupation est conforme aux attentes de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), notamment pour le dispositif Insertion dont l'objectif requis dans le cadre du CPOM, en termes d'activité, est de 97%.

En 2021, les ménages majoritairement représentés sont les familles monoparentales, puis les couples avec enfants, représentant respectivement 46,97% et 37,88% de la population accueillie. Comparativement à l'année 2020, les familles monoparentales sont plus nombreuses (+ 6 familles). Le nombre de couples avec enfant(s) est identique. Le nombre de personnes isolées continue de décroître (- 1 personne par rapport à l'année 2020 et - 4 par rapport à 2019) ainsi que le nombre de couples sans enfant (- 1 ménage par rapport à 2020).

Depuis quelques années, le taux des familles avec enfant(s) au sein des dispositifs Insertion et Urgence pérenne ne cesse de croître. En 2021, ce public représente 83,87% de la population accueillie. Dans le cadre de l'Urgence Hivernale, les constats sont les mêmes. Les 4 ménages accompagnés sont tous des familles monoparentales avec enfant(s). L'évolution de la population accueillie répond aux directives de la DDETS qui souhaite favoriser l'accueil des familles avec des mineurs, mais aussi à la typologie des logements disponibles au sein du CHRS « Maison Coquerive ».

47,62% de la population accueillie est adulte, et 52,38%, mineure. Depuis 2017, la courbe des âges de l'ensemble des personnes accueillies au CHRS « Maison Coquerive » s'est inversée. La part du nombre de mineurs, notamment des enfants en bas âge, est en constante augmentation.

Ainsi, en 2021, l'établissement compte 76 enfants de 0 à 6 ans, soit 36,2% de la population accueillie. Les travailleurs sociaux doivent adapter leur accompagnement et leurs interventions à cette évolution démographique. Cette dernière exige une montée en compétences de l'ensemble de l'équipe, notamment sur le repérage et le signalement des situations à risque pour les mineurs, sur l'identification et le déploiement du réseau et du partenariat avec les structures adaptées, ainsi que sur l'accroissement d'activités favorisant le développement et le bien-être de ces enfants.

Le soutien à la parentalité, notamment avec l'augmentation du nombre de familles monoparentales, représente aussi une dimension majeure de l'accompagnement que doivent dispenser les professionnels du CHRS. Le pôle enfance s'inscrit tout particulièrement dans la prévention et l'accompagnement des difficultés que rencontrent les ménages avec enfant(s), en leur proposant, entre autres, un accueil au sein de la garderie du CHRS. Ainsi, considérant l'accroissement du nombre d'enfants en bas âge et les besoins des familles, les effectifs du pôle enfance ont été renforcés avec l'embauche, au début de l'année 2021, d'une auxiliaire de puériculture à temps complet.

Les 23 nouveaux ménages entrés en 2021 ont tous été identifiés sur la plateforme du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Néanmoins, pour 5 d'entre eux, la demande d'admission a été initiée par des partenaires tels que la maison des solidarités (MDS) d'Etampes, ou des structures de la Fondation Jeunesse Feu Vert comme le SAFIP et le SE91. Il s'agissait de ménages qui, après avoir bénéficié d'un accompagnement social conséquent (contrat jeune majeur, lieu d'accueil mère/enfant, AEMO), risquaient de se retrouver à l'hôtel, voire à la rue, avec pour 4 de ces familles, un enfant à charge. Ces ménages avaient déjà connu de nombreuses ruptures dans leur parcours.

Avec ces admissions « directes », le CHRS « Maison Coquerive » répond donc à l'une des préconisations de la priorité n°4 du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) : « Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions ou victimes de violence ».

➤ La situation professionnelle et économique des personnes hébergées

Nature de l'activité	Dispositif Insertion		Dispositif Urgence		Urgence Hivernale		Total	
	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
CDI	8	9%	1	11%	0	0%	9	9%
CDD	7	8%	2	22%	0	0%	9	9%
CDDI	4	5%	0	0%	0	0%	4	4%
Intérim	6	7%	2	22%	0	0%	8	8%
Formation	4	5%	1	11%	0	0%	5	5%
Sans activité	58	67%	3	33%	4	100%	65	65%
TOTAL	87	100%	9	100%	4	100%	100	100%

Parmi les 100 adultes accompagnés au cours de l'année 2021, 65% (soit 65 personnes) sont sans activité.

Parmi les personnes hébergées en 2021, 21 % ont des emplois précaires (intérim, CDD, CDDI). Seules 9% des personnes accueillies ont un emploi pérenne. Il est à noter qu'au cours de l'année 2021, 13 adultes ont accédé à un emploi – 7 CDD, 2 intérimaires, 2 CDDI et 2 CDI.

Face à ce constat, les professionnels doivent renforcer leur accompagnement en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi. Dans cette logique, le partenariat avec « Action Emploi », « Val-Emploi » (entreprises d'insertion situées à Etampes) et « permis solidaire » perdure. Un nouveau partenaire, « Pro emploi » entreprise de travail temporaire d'insertion, a été sollicité. Une rencontre avec l'équipe du CHRS, prévue lors du dernier trimestre 2021, a été reportée au début de l'année 2022, du fait de la crise sanitaire. Enfin, une travailleuse sociale, jusqu'alors chargée de l'Accompagnement dans le Logement (ADL), verra sa fonction évoluer au début de l'année 2022. Elle partagera son temps de travail entre l'ADL et des missions de chargée d'insertion professionnelle (CIP). Pour ce faire, elle bénéficiera d'une formation de CIP, proposée par l'OPCO santé, au cours du premier trimestre de l'année 2022.

Le nombre de ménages sans ressources est notable, représentant 33,33% de l'ensemble contre 27,4% en 2020. Les personnes sans ressources sont soutenues dans l'accès aux associations caritatives, afin de bénéficier d'une aide matérielle pour couvrir leurs besoins primaires (aide alimentaire, vestiaire...). Le CHRS accorde également à ces ménages des dépannages financiers et des chèques services, appréciés selon la composition familiale.

➤ La durée des séjours des personnes accompagnées en 2021

Pour le dispositif Insertion, la durée moyenne des séjours est de 18 mois et 16 jours, pour le dispositif Urgence, de 19 mois et dans le cadre de l'Urgence Hivernale, de 6 mois et 15 jours. En 2021, 42,86% (soit 90 personnes) des personnes hébergées ont été accompagnées durant plus de 18 mois. Au 31/12/2021, tous dispositifs confondus, les effectifs comptent 17 ménages (soit 48 personnes) présents depuis plus de 18 mois.

Les raisons de cette durée de séjour supérieure à 18 mois sont multiples, essentiellement en lien avec des situations administratives irrégulières ou précaires entravant l'accès au logement, des problématiques en matière d'insertion professionnelle, des problématiques psychiques nécessitant une orientation en établissement spécialisé, ou encore, des difficultés majeures dans la gestion administrative et budgétaire ayant entraîné une situation d'endettement.

Dans les années à venir, conformément aux objectifs du CPOM, le nombre de personnes présentes depuis plus de 18 mois devra être réduit. Pour ce faire, le CHRS « Maison Coquerive » entend adapter et développer son offre en matière d'accompagnement.

➤ Orientation des ménages à la sortie du CHRS en 2021

48% des ménages ont accédé à un logement de droit commun. 39% d'entre eux ont bénéficié d'un logement via un bailleur social, accompagnés par les travailleurs sociaux du CHRS.

26% des ménages ont accédé à un logement adapté, via une résidence sociale, de l'intermédiation locative ou un Foyer Jeune Travailleur (FJT).

Bénéficiant initialement du dispositif Urgence Hivernale, 13% des ménages ont rejoint les effectifs du dispositif insertion du CHRS, leur situation administrative ne permettant pas l'accès à un logement de droit commun.

Enfin, 13% des effectifs ont rejoint un hébergement précaire (« chez un tiers » et « situation inconnue »).

L'accompagnement socio-éducatif des personnes hébergées

➤ Les ateliers

4 ateliers ont été maintenus tout au long de l'année, dans le respect des gestes barrières : l'atelier redynamisation, l'atelier « Phénix », l'atelier « C'est moi qui l'ai fait », l'atelier sophrologie. Les ateliers proposés par l'équipe éducative ont pour objectifs de favoriser la socialisation, de restaurer la confiance en soi et d'offrir des temps de partage autour d'activités médiatrices, facilitant la création du lien, préalable à toute action éducative.

L'atelier de redynamisation est animé par l'agent de maintenance du CHRS. Il s'inscrit dans une dynamique de réinsertion professionnelle, pour des hommes qui n'ont pas occupé d'emploi depuis un certain temps. Au cours de l'année 2021, il s'est essentiellement adressé à des personnes en situation irrégulière pour lesquelles l'inactivité générait un sentiment de dépréciation et d'inutilité. Différents symptômes, en lien avec ce vécu, ponctuaient leur quotidien : insomnies, angoisses, isolement....

L'atelier « Phénix » propose une redistribution alimentaire grâce à une convention signée avec l'entreprise sociale « Phénix », depuis mars 2017. La régularité et la continuité de cet atelier en font un repère stable et ancré dans le quotidien des hébergés. Aussi, « la ramasse » a permis, aux familles les plus démunies du CHRS, de bénéficier d'une alimentation différente et diversifiée tout au long de l'année.

➤ Les séjours

En dépit des contraintes imposées par la crise sanitaire, 5 séjours ont pu être organisés, bénéficiant à 3 adultes et 19 enfants.

Outil éducatif essentiel dans l'accompagnement, les séjours permettent d'offrir aux personnes hébergées une parenthèse dans le quotidien, une prise de distance avec les situations complexes qui sont les leurs, et l'établissement d'un lien différent avec les professionnels, éloigné des enjeux et des contraintes institutionnelles. Ils sont des temps d'observation des interactions familiales, de la place prise par chacun au sein d'un groupe et des dynamiques relationnelles à l'œuvre, étayés par l'accompagnement des professionnels présents. Enfin, ils sont l'occasion de regards croisés et multidimensionnels sur les situations, nourrissant les réflexions d'équipe et les projets individualisés.

➤ Le pôle enfance

Au cours de l'année 2021, le pôle enfance a maintenu, malgré le contexte sanitaire dégradé, différents modes d'accompagnement à la parentalité.

L'accueil à la garderie : il a été proposé à dix-huit enfants de moins de trois ans, un accueil régulier au sein de la garderie. Les groupes étant constitués de 4 à 6 enfants, chacun a pu bénéficier d'une à deux journées par semaine de prise en charge au sein du pôle enfance.

Grâce à l'embauche d'une auxiliaire de puériculture à temps plein en janvier 2021, la garderie couvre désormais une amplitude horaire de 9h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

Le soutien à la parentalité, les visites de prévention : 13 visites de prévention ont eu lieu au domicile des familles, pour des ménages composés d'une femme enceinte et/ou d'enfants de moins de trois ans. Effectuées par l'éducatrice de jeunes enfants, en lien avec l'équipe éducative, elles ont permis d'ajuster l'accompagnement aux besoins et difficultés des familles.

Les groupes d'échanges thématiques : en 2021, plusieurs groupes d'échange sur les questions de prévention des accidents domestiques ont été organisés. Le nombre croissant de familles, avec de très jeunes enfants, rend nécessaire le développement de ce type d'action préventive. Tous les parents d'enfants de moins de six ans ont été conviés, plusieurs travailleurs sociaux étant mobilisés pour assurer la prise en charge des enfants. Parmi les 13 familles invitées, 11 y ont participé.

Les séjours enfants : en complément d'une quarantaine d'activités et de sorties proposées les mercredis et durant les vacances scolaires, 3 séjours ont été réalisés par le pôle enfance dans une ferme pédagogique et au bord de mer, concernant 12 enfants.

➤ L'accompagnement dans le logement

En partenariat avec l'association AISH, 4 familles ont été orientées au cours de l'année vers ce dispositif qui permet de sécuriser les parcours des familles sorties du CHRS, pendant quelques mois.

➤ L'accompagnement par la psychologue

La psychologue du CHRS « Maison Coquerive » rencontre tous les adultes nouvellement accueillis dans le mois suivant leur arrivée. Elle leur propose 3 entretiens individuels, permettant l'évaluation de leur situation et de leur vécu psychique. Les personnes sont ensuite reçues au moment du renouvellement du projet individualisé, afin de faire le point sur leur situation et les évolutions de cette dernière.

L'ensemble de ces entretiens ont un caractère obligatoire. Ils font partie de la procédure « Parcours usager », mentionnée dès les entretiens d'admission.

Les suivis thérapeutiques sont proposés, quant à eux, sur demande de la personne accueillie.

La psychologue intervient également auprès de l'équipe pluridisciplinaire, de l'institution et des partenaires. Elle a pour fonction d'apporter un éclairage clinique, de soutenir la réflexion et la prise de distance, voire de prendre une place d'intermédiaire entre l'institution et l'usager dans une fonction tierce.

Par ailleurs, la psychologue a animé en 2021 une nouvelle action collective, intitulée « Le club des hommes solidaires ». A partir d'expériences vécues en 2020 et au cours des différents confinements, cette initiative a pris la forme d'un groupe de parole, réunissant exclusivement des hommes afin d'échanger sur différents sujets sociétaux, notamment traversés par des aspects culturels. Cette action a concerné 5 hommes, à raison de 2 heures hebdomadaires, complétées par un groupe de discussion spontanée, mis en place sur l'application de communication WhatsApp.

Appréciation de l'accompagnement par les personnes hébergées

Des résultats attestant la qualité de la prise en charge au CHRS

Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux 42 ménages présents au moment de l'enquête, en décembre 2021. 36 d'entre eux y ont répondu, ce qui représente un taux de participation de 86%.

83% des répondants sont satisfaits des logements mis à leur disposition, qu'ils considèrent adaptés à leurs besoins et sécurisants.

L'accueil et les modalités de fonctionnement du CHRS présentent respectivement, un taux de satisfaction de 97% et 80%. Ainsi, 92% des répondants sont satisfaits de la présence de l'équipe, 89% apprécient la fréquence des rendez-vous au bureau ou à domicile, et 83% sont satisfaits de la disponibilité de l'équipe en cas d'absence de leur référent socioéducatif. 67% d'entre eux approuvent les temps de parole accordés par la psychologue.

La grande majorité d'entre eux, soit 93,50%, disent disposer des informations essentielles concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement. De même, l'information sur les droits des personnes accompagnées est satisfaisante, selon 94 % des répondants. Enfin, 88 % estiment que leur intimité et vie privée sont respectées

83 % des répondants sont satisfaits de l'accompagnement et du soutien apporté par l'équipe socioéducative lorsqu'ils rencontrent des difficultés, 89% en ce qui concerne la gestion administrative, 83% en matière de vie sociale, et 75% en ce qui concerne la santé. A ce propos, dès leur arrivée, les usagers sont orientés vers le centre départemental de prévention et de santé ou leur médecin généraliste, pour bénéficier d'un bilan. Ils sont également orientés dans un parcours de soin psychologique. Enfin, 64 % des répondants sont satisfaits de l'accompagnement proposé en matière de parentalité. Renforcé en 2021, le pôle enfance nécessitera probablement d'être davantage développé dans les années à venir pour répondre aux besoins des familles et notamment des enfants, pour lesquels nous notons davantage de troubles et de carences.

La qualité des relations entretenues avec les professionnels du CHRS « Maison Coquerive » est soulignée par 83% des répondants. La grande majorité d'entre eux, soit 89 %, se sentent sécurisés par l'accompagnement dispensé et 86 % considèrent être devenus plus autonomes.

Des résultats signalant des points d'amélioration à considérer

L'enquête révèle que seuls 45% des répondants sont satisfaits des délais d'intervention du service technique. Le renforcement de ce service, survenu début 2022 par l'apport d'un 0,50% ETP, et la nouvelle nomination d'un travailleur social comme « référent logement » devrait permettre une meilleure anticipation, à venir, des travaux à réaliser dans les logements.

L'accompagnement à la gestion budgétaire présente un taux de satisfaction de 24% : 70 % des répondants s'estiment « non concernés » et 6%, peu satisfaits. Or, confrontés à des difficultés économiques certaines, de nombreux ménages nécessiteraient d'être accompagnés dans une meilleure gestion de leurs ressources et de leurs dépenses. Cependant, les questions d'argent relèvent bien souvent de la vie privée et de l'intime, il s'avère souvent difficile d'accéder à un degré de confiance suffisant pour aborder ce domaine.

Enfin, concernant l'accompagnement en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi, 63% des répondants ne se sentent pas concernés. 28% sont satisfaits et 9% ne le sont pas. Alors qu'en 2021, 65 adultes sur les 100 accueillis sont sans activité professionnelle – dont 27 en situation irrégulière – l'insertion professionnelle devrait être au cœur de l'accompagnement. A ce jour, ce domaine présente une marge de progrès importante...

Conclusion et perspectives

Aujourd'hui, le CHRS « Maison Coquerive » est marqué par la volonté de maintenir une dynamique réflexive et opérationnelle permettant l'ajustement des prestations aux besoins de la population accueillie. Chacun, de sa place et au travers différents espaces d'échanges et de concertation, est sollicité pour contribuer à l'évolution nécessaire des pratiques.

En 2022, des travaux en cours devraient aboutir : la finalisation du plan de prévention de la maltraitance, de nouvelles procédures (parcours de l'utilisateur, accueil d'une famille nouvellement arrivée...), la révision du livret de fonctionnement et du livret d'accueil. Une démarche d'amélioration continue de la qualité sera également engagée, avec la constitution d'un plan déclinant des objectifs pour les 4 années à venir.

Au cours de cette année et à la suite d'une analyse plus fine des besoins des personnes accueillies au CHRS, des évolutions, en termes de ressources humaines, ont pu être menées. C'est ainsi qu'un temps plein d'éducatrice de jeunes enfants est venu renforcer le pôle enfance ou encore qu'un poste de chargé d'insertion professionnelle a été créé. Par ailleurs, dans une même logique, une travailleuse sociale s'est vu confier la référence des logements du CHRS, avec pour mission de garantir des conditions d'habitation confortables et d'accompagner et de soutenir le « savoir habiter », auprès des personnes hébergées. Une autre a accepté d'adjoindre à ses fonctions, une mission de chargée d'insertion sociale et culturelle.

Ces changements porteront leurs fruits dès 2022...

Enfin, il nous faudra développer davantage l'expression des personnes hébergées et leur participation au fonctionnement de l'établissement : reprendre les réunions des personnes hébergées, qui n'ont pas pu se tenir en 2021 du fait du contexte sanitaire, et faire évoluer le questionnaire de satisfaction à destination des personnes hébergées, tant dans la forme que dans les modalités de mise en œuvre. En effet, lors d'une réunion d'expression menée en 2020, plusieurs personnes soulevaient des difficultés de compréhension quant à certaines questions. Il s'agirait également de proposer des questions plus ouvertes et de permettre aux répondants de laisser des commentaires, afin de pouvoir disposer de données encore plus affinées et pertinentes.

Cet axe d'amélioration sera également poursuivi en 2022.

LA MAISON DE LA JUINE

Maison d'enfants à caractère social

Présentation de l'établissement

La Maison de la Juine est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) située dans le sud du département de l'Essonne. Deux foyers éducatifs, l'un situé à Ormoy-la-Rivière, l'autre à Dourdan, accueillent 22 jeunes adolescents, garçons âgés de 15 à 18 ans, au titre de la protection de l'enfance. Ces adolescents, originaires en général de l'Essonne et des départements limitrophes, vivent des situations familiales complexes et présentent divers troubles du comportement. La Maison de la Juine s'engage à les accueillir, les protéger, les éduquer et les accompagner dans leur parcours de scolarisation, d'autonomisation, de socialisation et d'insertion socio-professionnelle. Pour ce faire, l'établissement propose notamment plusieurs activités de jour, encadrées par des professionnels formés spécifiquement.

L'établissement est habilité et financé par le Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'année 2021 : des faits marquants

Au-delà de la crise sanitaire qui a, cette année encore, impacté l'établissement en termes d'organisation et de fonctionnement, la mise en place d'un contrôle de dysfonctionnement, conduit conjointement par le Conseil Départemental et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Essonne, a marqué la vie de l'établissement tout au long de l'année. 57 injonctions à mettre en œuvre au plus tard fin 2021, accompagnées d'une trentaine de préconisations, vont être autant de leviers pour engager toute une dynamique de réflexion, de co-construction et de changement, visant la sécurisation et l'amélioration de l'accompagnement éducatif. Dans ce contexte, divers protocoles et procédures ont été élaborés, formalisant et soutenant l'évolution des pratiques. Aussi, un comité de suivi de la mise en œuvre des injonctions requises par l'audit a réuni mensuellement des professionnels de chaque catégorie d'emploi.

L'année 2021 se caractérise également par l'élaboration du nouveau projet d'établissement 2022-2026. Pour ce faire, une méthodologie contributive s'est mise en place, impliquant chacun des professionnels lors d'échanges dédiés en réunion d'équipe et au travers de 5 groupes de travail constitués – la référence éducative ; le projet d'autonomie pour le jeune, dès ses 17 ans ; la prévention de la violence ; les séjours de remobilisation ; les sanctions éducatives. Ainsi, de nouveaux référentiels communs se sont construits, puis ont été présentés par chacun des groupes lors d'une réunion institutionnelle. Un comité de gestion et de prévention de la violence a été élaboré. Il se réunit à chaque fait de violence survenu dans l'établissement, sous forme de séance dite « situationnelle » et de façon trimestrielle, en séance plénière.

Un travail de réflexion, conduit en équipe de direction réunissant le directeur et les deux cheffes de service, a abouti à la redéfinition des places et rôle de chacun, et à la restructuration des différents espaces de réunion. A cet effet, l'ensemble des fiches de poste a été réactualisé et un document cadre, établi, précisant les objectifs, le contenu et les participants relatifs à chacune des instances de travail.

L'analyse des pratiques, interrompue depuis 2020 suite à la crise sanitaire, a été remise en place en juillet 2021. Dorénavant, chacune des équipes de Dourdan et d'Ormoy bénéficient d'une séance d'analyse des pratiques mensuelle de deux heures – et non plus une seule séance pour les 2 équipes – animée conjointement par deux intervenants extérieurs spécialisés.

Par ailleurs, élaboré entre 2020 et 2021 au travers de « 8 groupes métiers », et avec l'appui de la psychologue de la médecine du travail, le document unique d'évaluation des risques, versant risque psychosociaux (DUERP-RPS), a été finalisé en 2021.

Concernant l'accompagnement psychologique dispensé au sein de l'établissement, il est à souligner la mise en œuvre, au cours de l'année, de nouveaux moyens permettant la présence d'une psychologue à mi-temps (0,50 ETP) dédiée à chacun des deux foyers.

Enfin, les travaux de rénovation de la cuisine centrale du site d'Ormoy-la-Rivière, entrepris sur plusieurs mois, ont permis la mise en place d'un 3^{ème} atelier pédagogique, venant enrichir l'offre d'activités de jour. Désormais le pôle pédagogique, destiné en priorité aux adolescents non scolarisés ou se trouvant encore sans projet d'insertion défini, est constitué de 3 ateliers, animés par des professionnels dédiés : un atelier scolaire, un atelier sportif et un atelier cuisine.

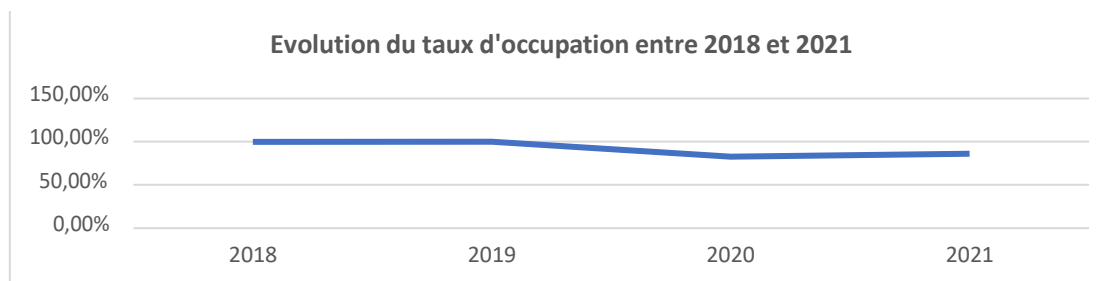
Le Conseil d'Administration de la Fondation ainsi que la Direction Générale, tout particulièrement la directrice générale adjointe, ont été largement impliqués auprès de l'établissement afin de soutenir et d'accompagner la mise en place de ces importants chantiers.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses...

L'activité prévisionnelle en 2021 était de 7 789 journées, soit un taux d'occupation de 97%.

L'activité réalisée est de 6 921 journées, ce qui représente une sous-activité de 868 journées et un taux d'occupation réalisé de 86,2%.



Le taux d'occupation augmente de nouveau en 2021, après une année 2020 qui a été très impactée par la crise sanitaire. Il reste cependant en deçà du taux attendu et sera à améliorer en 2022.

69 jeunes ont été accueillis en 2021, dont 55 avec un statut ASE (78,6%) et 14 avec un statut PJJ (21,4%).

92,71% des jeunes relevant de l'ASE proviennent du secteur d'Evry, ce qui marque la prédominance du travail avec les services du Conseil Départemental de l'Essonne. Majoritairement, les jeunes sont orientés par les Maisons Départementales des Solidarités (MDS), soit 41 jeunes – et tout particulièrement celles de Brétigny sur Orge et d'Etampes, situées à proximité – ainsi que par le service de la MAMIE 91, pour les mineurs non accompagnés, soit 9 jeunes.

A contrario, les jeunes relevant de la PJJ sont quasi exclusivement orientés par les secteurs de Paris, des Yvelines, du Val de Marne, de Seine et Marne et de Seine-Saint-Denis, un seul jeune étant issu du département de l'Essonne.

➤ Les sorties de l'établissement

48 jeunes ont quitté l'établissement en 2021, dont 33 jeunes accueillis au foyer d'Ormoy-la-Rivière et 15 à Dourdan. Le projet de l'établissement qui prévoit un accueil différencié, par foyer, explique cette réalité : en tout premier lieu, chaque adolescent nouvellement arrivé est systématiquement accueilli à Ormoy, afin de se « poser » et de construire, peu à peu, un projet d'insertion. Il intégrera ultérieurement le foyer de Dourdan, lorsqu'il sera stabilisé et engagé dans un processus de scolarisation, d'apprentissage ou de formation.

En 2021, les jeunes ont quitté l'établissement principalement pour diverses raisons :

- Majoritairement, ils sont orientés vers d'autres foyers : service de semi-autonomie du fait de la majorité et de leur projet d'insertion, ou du fait du non-sens du placement à la Maison de la Juine (périodes de fugue longues et répétées) ou encore à la suite de fins de prise en charge à la demande de l'établissement, après des faits de violence aggravés.
- Ils sont retournés en famille, souvent parce qu'ils refusaient le placement et en dépit de leur besoin d'accompagnement éducatif ;
- Enfin certains d'entre eux, placés au titre de la PJJ, ont rejoint une autre structure PJJ plus adaptée à leurs besoins (centre éducatif renforcé ou centre éducatif fermé, notamment).

➤ La durée des séjours

L'année 2021 se caractérise par une durée moyenne de séjour relativement courte.

Sur les 33 jeunes ayant quitté le foyer d'Ormoy, seuls 5 jeunes ont fait un séjour de plus de six mois, dont 2 entre 18 mois et 2 ans.

Les séjours de moins de quinze jours, représentent 30% de ces jeunes. Ils correspondent, soit à des accueils temporaires dans l'attente d'une intégration dans un autre lieu, soit à des jeunes qui ont fugué dès leur arrivée.

Sur les 15 jeunes ayant quitté le foyer de Dourdan, seuls 4 jeunes ont fait un séjour de plus d'un an, dont 2 entre 18 mois et 2 ans. Il est à noter l'accueil d'un certain nombre de jeunes « de passage », en attente de réorientation dès leur arrivée, ce qui explique le pourcentage de séjours courts ne dépassant pas six mois, soit 53%.

➤ Les profils des jeunes accueillis

Ce sont des adolescents en rupture scolaire, familiale, sociale, présentant des troubles du comportement divers, fragilisant leurs capacités relationnelles et d'insertion. Ce sont des jeunes garçons qui souffrent d'une intolérance à la frustration, d'un rapport à la loi complexe et, en conséquence, connaissant de grandes difficultés à respecter un cadre établi. Ils éprouvent des difficultés à exprimer leurs émotions ce qui peut les conduire aisément à avoir recours à la violence et agissant communément au travers de différents passages à l'acte, dont l'acte délictueux. Ils possèdent une construction identitaire fragile et souffrent d'un déficit narcissique. Ils peuvent se mettre en danger et recourir à des consommations de produits toxiques tels que l'alcool, le tabac, les médicaments, la drogue. Ils sont inscrits dans des dynamiques familiales complexes et/ou des conflits exacerbés.

➤ L'accueil préparé, l'accueil immédiat

Eloigner le jeune de son milieu de vie ordinaire (familial et/ou social) peut s'avérer subitement nécessaire et, de ce fait, conférer un caractère d'urgence à l'accueil dans l'établissement.

Il existe en conséquence deux types d'accueil différenciés à la Maison de la Juine, aujourd'hui formalisées par deux procédures distinctes : l'accueil préparé et l'accueil immédiat.

L'accueil préparé : une fois le dossier d'admission étudié, une réunion de préadmission est organisée avec le jeune, accompagné d'une personne de l'institution ayant sollicité l'accueil dans l'établissement, et ses parents. Outre les responsables de l'établissement, un éducateur du foyer concerné participe à cette réunion.

L'entretien permet d'aborder les motifs du placement, de présenter le fonctionnement de l'établissement, et tout particulièrement l'accompagnement dispensé au bénéfice de l'adolescent. Il permet également d'écouter le jeune, invité à communiquer sur ses attentes, ses projets, ses questionnements voire ses craintes, et d'entendre ses parents.

L'accueil immédiat : il est réalisé par les professionnels présents, le cas échéant un cadre de l'équipe de direction et un éducateur de foyer. L'entretien d'admission préalable n'ayant pu se faire, le jeune est accueilli et intégré à la vie du foyer le jour même de son arrivée, notamment les activités organisées par les équipes éducatives et le pôle pédagogique.

Les accueils immédiats répondent à différents besoins : une alternative à la détention proposée par une unité éducative auprès du tribunal (UEAT) ; une situation de crise dans une autre MECS ou à l'IDEF (institut départemental des Enfants et Familles), nécessitant un accueil provisoire dans une autre structure ; un placement direct par un magistrat d'un mineur non accompagné ou dans le cadre de mesures pénales.

➤ La fonction centrale du référent éducatif

Chaque jeune bénéficie du soutien spécifique d'un éducateur nommé « référent éducatif ». Celui-ci est défini en amont de l'accueil préparé, ou lors de la réunion d'équipe qui suit l'accueil immédiat.

En 2021, son rôle a fait l'objet d'une redéfinition opérationnelle et d'un protocole formalisé.

Principalement, le référent éducatif garantit la mise en œuvre de l'accompagnement selon le projet éducatif personnalisé (PEP) dans les différents domaines de la vie de l'adolescent – santé, insertion, famille etc. Il organise et coanime avec la cheffe de service la réunion pour la mise en place du document individuel de prise en charge (DIPC), en présence des parents et du jeune. Garant de l'élaboration du planning hebdomadaire de l'adolescent, il coordonne les actions, notamment avec le pôle pédagogique en interne, et avec les partenaires extérieurs. Chaque semaine, il organise un point avec le jeune et procède mensuellement à l'évaluation de l'évolution de la situation, dont il rend compte dans les réunions d'équipe. Il assure le lien avec les référents ASE, PJJ et les parents, et organise en amont les réunions nécessaires. Il rédige les différentes notes de situation qu'il transmet à la cheffe de service. Il actualise le PEP. Il assure la traçabilité de l'évolution de l'accompagnement dans les différents supports créés à cet effet.

➤ La réunion « jeunes » hebdomadaire

Tous les lundis soir au pavillon d'Ormoys-La-Rivière et les mardis soir au pavillon de Dourdan, se tient la « réunion jeunes » qui a pour objet de recueillir la parole des jeunes en groupe concernant leur vie en collectivité.

Cet espace permet aux jeunes d'exprimer leurs désirs, leurs attentes, mais également un échange d'idées, de propositions partagées avec les éducateurs, concernant des activités, des sorties, des repas à thèmes ou des projets plus conséquents.

C'est aussi l'occasion pour l'équipe éducative d'aborder des sujets qui concernent l'ensemble des jeunes, comme une nouvelle organisation, reposer certaines règles collectives ou aborder d'autres thématiques.

➤ Le travail avec les familles

Le travail avec les familles des jeunes accueillis est incontournable.

Dès l'arrivée du jeune, une réunion est organisée avec sa famille en vue de l'élaboration du DIPC. Ce premier temps d'échange permet à chacun de s'exprimer sur ses besoins, ses attentes au regard du placement, et de définir ensemble des objectifs de travail.

Tout au long du placement, des réunions sont organisées avec les familles, poursuivant différents objectifs. Il s'agit de préserver le lien entre parents et enfant, de comprendre l'histoire, le parcours du jeune et la dynamique familiale dans laquelle il s'inscrit, d'informer la famille sur l'évolution de l'adolescent au sein de l'établissement, mais aussi de soutenir les représentants légaux dans leur fonction parentale.

En dehors de ces espaces-temps formalisés, l'équipe éducative et le chef de service sont disponibles auprès des familles qui le souhaitent, afin d'échanger sur la situation de leur enfant par téléphone ou par mail.

Les décisions concernant l'enfant sont prises, autant que possible, en concertation avec la famille, en lien avec les référents extérieurs (par exemple : départ en séjour de remobilisation...).

Les activités marquantes mises en place en 2021

Avec l'appui d'un artiste plasticien, les jeunes ont participé à l'embellissement des deux foyers. Ainsi, de très grandes fresques murales colorées, symbolisant les vagues d'un océan, ont été peintes tout au long des murs des couloirs du pavillon d'Ormoy, ainsi qu'une fresque extérieure apposée sur le bâtiment administratif. A Dourdan, ce sont deux imposants tableaux, collectivement réalisés, qui égayent désormais le salon et la salle de musculation.

En dépit des contraintes sanitaires, l'organisation des séjours a été maintenue en 2021, permettant ainsi aux jeunes de pouvoir s'ouvrir sur l'extérieur, de découvrir de nouveaux horizons et de vivre des moments différents. Grâce à l'investissement des professionnels de l'établissement, ces moments se sont avérés particulièrement riches et générateurs de liens. Les deux centres de vacances de la Fondation, l'un à la campagne en Normandie, l'autre à la montagne en Haute-Savoie, ont permis à la Maison de la Juine de bénéficier de destinations privilégiées.

9 séjours ont été organisés de fin janvier à début novembre, représentant 61 jours : 17 jours avec les jeunes d'Ormoy, 25 avec ceux de Dourdan, et 19 avec des jeunes accueillis sur chacun des deux foyers.

En complément de ces séjours collectifs organisés en interne, des séjours de remobilisation ont été effectués tout au long de l'année dans des familles d'accueil, au sein de fermes pédagogiques, en partenariat avec le réseau Accueil Paysan, ainsi que des temps de colonies de vacances, en été, pour certains jeunes.

Le développement des partenariats

Les partenariats institutionnels recouvrent l'ensemble des relations nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, déployées avec le conseil départemental de l'Essonne, La DTPJJ, des élus locaux dont les maires des communes au sein desquelles les foyers sont implantés, les représentants des politiques publiques tels que ceux de la justice, de la police... Ils sont principalement assurés par l'équipe de direction.

Les partenariats opérationnels éducatifs sont mis en œuvre par les professionnels éducatifs et pédagogiques, par délégation et sous la responsabilité des chefs de service. Les partenariats, conduits au bénéfice de l'accompagnement psychologique, sont développés par les psychologues, par délégation et sous la responsabilité du directeur.

La formalisation des partenariats opérationnels est recherchée chaque fois que possible. L'élaboration de conventions permet de clarifier la nature et les modalités de déclinaison des liens partenariaux et favorise leur pérennisation, au-delà des changements de professionnels.

Garantir la mobilisation des ressources externes, au bénéfice de l'accompagnement des adolescents est essentiel, au regard des problématiques des jeunes accueillis.

En septembre 2021, un travail d'identification des partenariats, impliquant les éducateurs et les psychologues, a été conduit avec les cheffes de service. Les partenariats développés au bénéfice des jeunes, et ceux restant à construire ont été répertoriés, de manière différenciée. Ce document récapitulatif est utilisé comme outil de pilotage, actualisé chaque trimestre, afin de suivre l'état des partenariats, dans une volonté de développement. Les partenaires opérationnels concernent de nombreux domaines : le scolarité et l'insertion professionnelle ; la santé physique ; la santé mentale ; la prévention globale (hygiène de vie, alimentaire, sexualité...) ; les séjours de remobilisation ; la culture, le sport et les loisirs ; les autres établissements de la protection de l'enfance sur le territoire essonnien, dont ceux de la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Témoignages

Extrait du bilan de l'éducatrice scolaire

Durant l'année 2021, plus d'une vingtaine de jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement scolaire et professionnel et divers ateliers ont pu être organisés. Des cours de soutien en français langue étrangère ont été proposés aux jeunes MNA afin qu'ils puissent s'intégrer plus facilement au groupe. Malheureusement, ces derniers ne se sont pas toujours saisis de cet atelier et le constat est assez mitigé.

En revanche, l'utilisation de jeux de société a été fort appréciée par les jeunes (les MNA ne s'exprimant pas ou peu en français) pour travailler le raisonnement mathématique et la cohésion d'équipe, lors de « battles ». Des jeux de vocabulaire, pour les francophones, ont été également appréciés, tels que le baccalauréat ou les mots croisés.

De même, les ateliers de mise en situation professionnelle ont été plébiscités par les jeunes en recherche d'un employeur afin de trouver un stage ou un apprentissage. Ainsi, l'éducatrice scolaire fut souvent sollicitée pour des rédactions de lettre de motivation et de curriculum-vitae, et pour la mise en place de simulations d'entretiens professionnels.

Dès que nécessaire, les jeunes scolarisés ont su prendre contact avec l'éducatrice scolaire, afin d'être aidés dans leurs devoirs.

Favorisant l'ouverture sur l'extérieur, des sorties culturelles ont été organisées lors de l'été 2021, avec, notamment, une sortie dans une verrerie d'art et une visite de la ville de Caen

Lors de la rentrée scolaire de 2021, 5 jeunes ont été accompagnés ou ont poursuivi leur cursus sur la voie de l'apprentissage, 7 vers des CAP ou lycées en classe de 1^{ère}, et 7 autres dans des dispositifs proposés par des structures et associations telles que les Missions Locales, ARIES, Repères ou encore le Tremplin Citoyen.

Extrait du bilan de l'éducateur sportif

Tout d'abord, en 2021, les conditions sanitaires ont grandement freiné l'ouverture sur l'extérieur. Les réglementations imposées pour une pratique sportive hors des foyers ne permettaient pas à notre public, souvent réticent à les suivre, de pleinement profiter des activités extérieures. La majorité des activités auxquelles nous avons participé se sont faites au sein et à proximité des foyers, ainsi qu'à l'Unité Educative des Activités de Jour (UEAJ) de la PJJ, à Bures-sur-Yvette.

Mais ce contexte n'a pas été le seul facteur freinant la mise en activité. Nous accueillons des jeunes avec leur histoire propre. Pour la plupart d'entre eux, il y a un mal réel à se détacher des habitudes prises dans leur environnement d'origine. Très régulièrement, des jeunes qui s'étaient engagés dans des activités ont, au dernier moment, refusé de participer (très souvent pour se rendre sur le lieu de vie qui était le leur, avant leur placement).

Enfin, la consommation de produits stupéfiants est sûrement l'élément le plus handicapant quant à leur mise en activité. Ne serait-ce que par sécurité, nous ne prenions pas le risque de maintenir l'action lorsque nous constatons une prise évidente de produit. De fait, certains adolescents, que nous avons accueillis durant l'année 2021, ont peu, voire pas du tout, participé aux sports proposés...

Malgré cette réalité, certains éléments sont positifs et méritent d'être soulignés. Je parle notamment de l'inscription de quelques jeunes au sein du service municipal « Jeunesse et sport » de la ville de Dourdan (activités multiples). Certains jeunes ont également exprimé le souhait de s'inscrire en club pour une pratique sportive régulière (boxe, football, danse, rugby...). Je compte sur une amélioration des conditions sanitaires pour inscrire ces adolescents demandeurs dans l'activité de leur choix, mais aussi pour améliorer l'accès à la natation dans le but, notamment, que chaque jeune obtienne les attestations nécessaires à son inscription à un séjour collectif ou à la pratique d'un sport le nécessitant.

13 activités sportives différenciées ont pu se dérouler au cours de l'année, chacune ayant donné lieu à plusieurs séquences, entre 1 et 26, avec une moyenne de 8 par discipline.

Conclusion et perspectives

L'année 2021 a été une année fructueuse en matière de changements et d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement...

Certains chantiers sont en cours de finalisation pour le début d'année 2022 :

- Amélioration du SSI (Système de Sécurité Incendie) au sein des deux foyers ;
- Elaboration du DUERP, versant sécurité des locaux et de l'utilisation de différents matériels (véhicules, outils etc) ;
- Optimisation de l'atelier pédagogique « cuisine », en lien avec les ateliers « scolaire » et « sports », et le travail d'équipe autour des outils de suivi des jeunes (plannings hebdomadaires...) ;
- Continuité des comités de suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement et du comité de prévention et de gestion de la violence, et participation au comité ressource sur les violences sexuelles sur les mineurs et l'inceste, à l'échelle de la Fondation ;
- Mise en place de nouvelles réunions de travail transversales (réunion du pôle administratif, des surveillants de nuit, des maîtresses de maison, des psychologues, des pôles pédagogiques, des cheffes de service) ;
- Validation du nouvel organigramme en lien avec le CD91, pour la mise en œuvre des postes supplémentaires liés aux dispositions relatives au taux d'encadrement, à la suite de l'audit (ouverture des postes après validation au Compte Administratif et recrutement) ;

D'autres chantiers sont déjà en cours de réflexion tels que la réalisation de l'évaluation, selon le nouveau référentiel établi par la Haute Autorité de Santé (HAS) et le calendrier de programmation défini par le Conseil Départemental.

Les démarches à mener sont nombreuses, mais cela augure d'une dynamique de travail positive, constructive et valorisante, dont il sera rendu compte dans le prochain rapport d'activité.

Enfin, fin 2021, le directeur, présent depuis 6 années, quittait ses fonctions.

Une nouvelle direction a pu prendre place dès février 2022.

LE SERVICE EDUCATIF 91 (SE91)

SE 91 Hébergement - SE 91 AEMO

Présentation du SE91

Le SE 91 gère 2 services, un service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et un service hébergement.

Le service Hébergement est un service de semi-autonomie qui développe des mesures d'action éducative, avec comme support, l'hébergement en milieu diffus. Il accompagne des jeunes de 16 à 21 ans, notamment des mineurs non accompagnés (MNA), en ayant pour objectif leur autonomie sur tous les plans. L'accompagnement éducatif individualisé s'articule avec différentes actions collectives, le service s'étant doté d'un plateau technique, proposant aux adolescents une palette d'activités à visée socialisante.

Le service AEMO met en œuvre des mesures d'assistance éducative judiciaire, en milieu ouvert. Prononcée par un Juge des Enfants, la mesure vise à protéger un mineur, enfant ou adolescent vivant dans son milieu familial, lorsqu'une situation de danger est établie et que les conditions sociales, éducatives et psychologiques, au sein de son milieu naturel et de son environnement, compromettent son développement. L'intervention éducative se caractérise par un travail étroit avec les parents, un soutien à la parentalité et diverses actions auprès de l'enfant, visant à la réduction du danger et la prise en compte de ses besoins fondamentaux.

Ces deux dispositifs sont financés par le Conseil Départemental de l'Essonne, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

SE 91 Hébergement

L'année 2021 : des faits marquants

Cette année 2021 fut encore une année complexe pour l'établissement qui a dû, une fois de plus, adapter l'organisation de travail.

Afin de garantir un accompagnement de qualité au bénéfice des adolescents accueillis, tout en respectant les recommandations sanitaires gouvernementales, l'ensemble du personnel a bénéficié au minimum d'un jour de télétravail par semaine.

De plus, le service a dû faire face à des congés maladie de longue durée, procédant avec réactivité au remplacement de la cheffe de service absente tout au long de l'année, et palliant l'absence de l'agent de maintenance en sollicitant des entreprises extérieures afin d'assurer l'entretien des 73 logements et maintenir, ainsi, de bonnes conditions d'accueil des jeunes.

En dépit de ces aléas, des projets répondant à l'évolution des besoins du public ont été développés, tels que le développement des moyens numériques – rénovation du pôle informatique et achat de 6 ordinateurs supplémentaires à destination des jeunes – et le renforcement des partenariats, notamment dans le secteur du logement et de l'inclusion. C'est ainsi que le service a conventionné avec l'ALJT, association gérant les « foyers de jeunes travailleurs », et dispose désormais de 6 logements au sein d'un dispositif permettant de travailler de façon pertinente l'autonomie et le projet de sortie des jeunes. Parallèlement, un rapprochement avec l'association Toit du Cœur, qui accompagne les jeunes vers l'acquisition d'un logement social, s'est avéré particulièrement adéquat et devrait faire l'objet d'un conventionnement en 2022. Enfin, un nouveau partenariat, initié avec les Restos du Cœur, a permis à 10 jeunes de s'investir dans une démarche citoyenne. En situation « d'aïdés », ces jeunes ont pu devenir à leur tour « aidants », s'enrichissant à plus d'un titre de cette nouvelle expérience.

Le développement de partenariats avec ces 3 associations – ALJT, Toit du cœur et Restos du cœur – a été un des axes majeurs travaillé en 2021, dans un objectif de soutien à l’insertion socio-professionnelle des jeunes accompagnés.

Par ailleurs, le SE91/Hébergement s’est engagé, aux côtés du SE91/AEMO, dans une démarche continue d’évaluation et d’évolution de ses pratiques et de ses moyens. Dans cette logique, l’ensemble des professionnels du SE91 ont pu bénéficier conjointement d’une demi-journée de formation méthodologique, dédiée au pilotage et à l’animation de groupes de travail. Cette approche visait à optimiser les espaces de réflexion existants et à venir, dans un objectif de plus grande efficacité. A l’issue cette initiative, de nouveaux outils ont pu être élaborés et seront déployés en 2022.

Parallèlement, deux groupes de travail, relatifs à la permanence éducative d’une part, et à la participation financière des jeunes d’autre part, ont été riches de réflexion et d’élaboration. Deux fiches actions sont désormais intégrées au projet de service.

Enfin, il semble important de souligner l’implication et le sérieux des jeunes dans leurs projets de vie au sein de notre service. Durant toute cette année encore, ils ont pu démontrer leurs capacités à se renouveler et à entreprendre pour leur avenir...

L’activité

Quelques chiffres et leurs analyses

Le service dispose d’une habilitation pour accompagner 78 jeunes dans un cadre dit « classique » et 3 jeunes dans le cadre d’un projet spécifique, dit « activité renforcée », destiné à un public présentant des situations dites « complexes ».

L’activité réalisée en 2021 s’élève à 28 439 journées en accompagnement classique et à 1189 journées en accompagnement renforcé, contre respectivement 28 263 et 1 062 journées au budget prévisionnel.

Au cours de l’année, 101 jeunes ont été accompagnés, dont 88% de jeunes majeurs.

79,20% sont des garçons, 20,80% des filles, la proportion de des dernières étant en hausse, comparativement à l’an passé.

La tranche d’âge la plus représentée en 2021 est celle des jeunes âgés de 19 à 20 ans, représentant 61% de l’ensemble.

➤ Les jeunes entrés en 2021

21 jeunes ont été accueillis dans le cadre de nouvelles admissions. 33,33% d'entre eux sont des jeunes filles.

Une majorité de jeunes, soit 38,1%, rejoignent notre établissement à l'âge de 17 ans, puis 28,5% à l'âge de 18 ans, et 19%, à l'âge de 16 ans. Puis, les différentes tranches d'âge – 15 ans, 19 ans, 20 ans – représentent chacune 4,7% de l'ensemble.

Au regard de cette répartition des âges des jeunes admis en 2021, il apparaît essentiel que le projet du service puisse répondre à la fois aux besoins fondamentaux d'un public mineur, et à la fois à ceux, spécifiques d'un public majeur.

➤ Durée de l'accompagnement et âge à la sortie du dispositif

24 jeunes ont quitté le service en 2021, après avoir bénéficié d'un accompagnement d'une durée de 33 mois, soit 3 mois de plus par rapport à 2020.

Dans un contexte impacté par la crise sanitaire, il a été plus difficile pour les jeunes de trouver des logements, des emplois ou même de pouvoir bénéficier d'une régularisation administrative. Fort heureusement, un retour vers la normalité est constaté depuis la fin d'année 2021.

Majoritairement, les jeunes quittent le service à l'âge de 20 ans, soit 58,3%, ou à 21 ans, pour 25%.

➤ Insertion socio professionnelle et lieu de domicile à la sortie

L'insertion socio professionnelle est un élément fondamental dans l'accompagnement des jeunes. Cela se traduit par l'acquisition des gestes essentiels à l'autonomie, la gestion du logement, la capacité à réaliser des démarches dans le domaine de la santé, du soin, à s'inscrire dans une démarche de recherche de formation ou dans un lycée, trouver un emploi...

Les conditions de ressources – indemnités de formation, intérim, bourses, CDD, CDI...) constituent un prérequis essentiel à la sortie d'un jeune.

Situation des jeunes au moment de quitter le service, au cours de l'année 2021

	Sans emploi	Emploi CDD	Emploi CDI	En cours de scolarité ou formation, avec perception de revenus	En cours de scolarité ou formation, sans perception de revenus	Intérim	Total
Total	1	4	9	5	2	3	24
%	4,2	16,6	37,5	20,9	8,3	12,5	100

96% des jeunes ont quitté le service, soit en situation d'emploi sous diverses formes, soit en formation. 87,5 % perçoivent une rémunération à la sortie du service. Plus d'un tiers ont un emploi en CDI.

Dans la majeure partie des cas, un jeune sans emploi perçoit le chômage en fin de dispositif. Si celui-ci n'a pas la capacité de travailler au regard de ses difficultés (situation administrative, déficience...), une orientation vers une structure adaptée (CHRS, SHAVS...) lui est proposé.

Fait minoritaire, certains jeunes retournent en famille, ce qui peut leur permettre de poursuivre des études sans avoir besoin d'une rémunération.

Lieu de domicile suite à la sortie de l'établissement

L'orientation vers un type de logement est directement liée à l'insertion socio professionnelle et aux conditions de ressources du jeune.

	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire	Dans un logement personnel, hors logement accompagné	En logement accompagné (FJT, résidence sociale...)	En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'	Hôtel	Inconnu	Total
Total	3	5	13	1	1	1	24
%	12,5	20,8	54,1	4,2	4,2	4,2	100

Le plateau technique, levier dans l'accompagnement des jeunes

Le développement des projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, au travers du plateau technique, reste un axe majeur dans la mise en œuvre du projet de service.

➤ Les cours de soutien scolaire individuels et collectifs

Les cours de soutien individuel qui ont lieu au domicile des jeunes, induisant une proximité physique dans un espace restreint, ont été difficilement réalisables cette année, du fait du contexte sanitaire. 5 jeunes ont pu toutefois bénéficier de cours individuels, via la visioconférence, prodigués par un intervenant spécialisé.

Le soutien scolaire collectif – 8 créneaux d'une heure par semaine – a été maintenu et très investi, à raison de 6 jeunes en moyenne par session. Forts de leur expérience de professeur des écoles et professeur en collège, nos intervenants extérieurs ont su développer un contenu pédagogique adapté aux besoins des jeunes. 20 jeunes ont pu bénéficier de ces séances.

Le confinement avait révélé un besoin de lien, notamment, via les réseaux sociaux. Les jeunes inscrits aux cours de soutien font partie d'un groupe de discussion numérique, où ils peuvent échanger entre eux et avec le professeur. Cette continuité du lien apparaît favoriser considérablement l'assiduité et la motivation des jeunes.

➤ L'atelier informatique

Il s'adresse à des jeunes ayant l'envie et le besoin d'acquérir des compétences concernant l'outil informatique. L'éducateur s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les jeunes dans leur utilisation informatique, qu'elle soit liée à la vie quotidienne, pédagogique ou professionnelle. L'accès à l'autonomie, notamment, vers le droit commun (impôts, AMELI...), et l'insertion socio professionnelle (CV, maîtrise de l'outil office 365 ...) sont recherchées.

Les jeunes ont investi ce projet avec motivation, assiduité et implication.

➤ Atelier d'art thérapie et séances de ciné débat

L'accompagnement thérapeutique est une nécessité pour certains jeunes de la protection de l'enfance. L'atelier d'art thérapie a rassemblé 2 à 5 jeunes par semaine, durant les vacances scolaires. Accompagnés par une thérapeute, les participants sont invités à s'exprimer par la réalisation de dessins, de masques, d'objets.

Les séances de ciné débat ont été pensées, puis animées, par une psychologue et un éducateur du service. Conçue comme un espace d'échange, de réflexion, de partage d'idées et de sensations, et de convivialité, cette activité a pu mobiliser 20 jeunes de façon très satisfaisante.

➤ Consolider les partenariats avec les structures de soin du territoire

Les 2 psychologues du service (soit 0,7ETP) ont grandement œuvré en ce sens cette année. Répondre aux besoins importants des jeunes dans ce domaine est essentiel.

Des liens sont entretenus avec les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les centres médico-psychologiques (CMP) et les hôpitaux du secteur. Par ailleurs, les psychologues participent toutes les 6 semaines à des rencontres avec leurs homologues travaillant dans d'autres établissements. Cela leur permet d'avoir un regard croisé sur les évolutions et les besoins départementaux.

Témoignages

Quand les jeunes deviennent acteurs aux Restos du Cœur

Dans un premier temps une rencontre a eu lieu entre deux éducateurs spécialisés du service et le responsable du Centre des Restos du Cœur de Brétigny-sur-Orge. L'exposition des missions des deux organisations, par les professionnels respectifs, ont relevé certains objectifs communs : soutenir une population précise, contribuer à une alimentation correcte et équilibrée, participer et animer une action citoyenne ou encore acquérir de la confiance en soi et restaurer son estime personnelle.

La résultante de cette rencontre fut la création d'un partenariat entre le service et le centre.

Les premières participations des jeunes aux actions des Restos du Cœur témoignent d'un élan incroyable. Humilité, générosité, remise en question sont autant de dimensions ressenties.

Ces temps de distribution alimentaire proposent un socle très intéressant pour les jeunes afin de percevoir des situations de précarités importantes chez certains de nos concitoyens. Cela contribue à les motiver dans leur projet personnel qu'il soit scolaire ou professionnel.

Les retours des jeunes sont poignants : « Ça m'a fait bizarre de voir qu'il y a des gens qui ont l'âge de mes parents qui ont plus de besoins que moi » ou encore « Ça fait réfléchir sur mon parcours personnel et comment j'ai utilisé le temps...et comment je dois l'utiliser à l'avenir pour ne pas être dans une situation qui me demanderait d'aller aux Restos du Cœur pour avoir de la nourriture ».

Séances de ciné-débat : moteur, on parle !

13 jeunes ont participé aux projections de longs métrages, suivies de débats d'idées, élaborées et animées en binôme, par une psychologue et un éducateur de l'équipe

3 se sont déroulées dans la salle annexe du service (« plateau technique ») lors des vacances scolaires estivales, d'automne et d'hiver, autour des films « Coach Carter » – film sur la construction de soi et d'un avenir, « Bienvenue à Marly Gomont » – film qui permet d'aborder les problématiques liées à l'intégration, au racisme « ordinaire » et aux différences culturelles et plus largement la question de l'identité – et « Samba » – film sur les thèmes de l'exil, de la clandestinité et son cortège de souffrances, dévoilant une réalité quotidienne parfois violente qui n'est pas sans écho à celle de certains jeunes accueillis au service.

Les temps de discussion des deux dernières séances ont été d'une grande richesse car les films présentés ont permis aux jeunes, essentiellement des adolescents étrangers isolés, de parler des difficultés relatives à l'expérience migratoire, leur vécu d'exil...

Les jeunes ont pu partager, et parfois confronter, leurs idées et points de vue en lien avec les ressentis, impressions et réflexions laissés par le film, faisant ainsi l'expérience de la pluralité des représentations, tantôt contrastées ou complémentaires (qu'il s'agisse de valeurs, d'une vision de la culture, des liens et de la société...). Avec le soutien des questions et des relances des 2 professionnels, ils ont pu prendre la parole en groupe, s'inscrire dans un échange d'idées, déconstruire des préjugés, exprimer et partager des affects...

Le développement de cette action est envisagé : associer les jeunes au choix des films, ouvrir ces séances aux adolescents suivis par les professionnels du service AEMO du SE91.

Conclusion et perspectives

Fort de leurs valeurs de solidarité, leur expertise, leur savoir-faire et leur engagement auprès des familles et des jeunes accompagnés, les professionnels du Service Educatif 91 ont assuré la continuité de leurs missions dans un contexte qui s'est avéré, cette année encore, particulièrement complexe, anxiogène et imprévisible.

Au regard de l'analyse des données statistiques concernant l'évolution des jeunes en termes de parcours au sein de leur séjour dans le service, l'équipe du service Hébergement du SE91 fait preuve d'un savoir-faire certain en termes d'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle et à l'insertion par le logement.

Pour autant, au regard de ces enjeux fondamentaux un travail visant à renforcer les partenariats actifs ou émergents sera mené en 2022.

Dans le domaine du logement, ce sera le cas avec les associations ALJT et Toits du Cœur. Il s'agira également de développer notre partenariat avec des bailleurs sociaux privés afin de permettre aux jeunes l'accès à un appartement du parc locatif ordinaire à un moment de leur parcours.

Dans le domaine de l'insertion, et notamment de l'accès à l'emploi, les liens avec les Missions Locales, les centres de formation en apprentissage (CFA), les agences d'intérim et certains employeurs bien implantés sur le territoire – tels que Amazon ou des entreprises de la zone d'activité de Brétigny – seront renforcés ou initiés, afin de permettre aux jeunes de bénéficier de formations qualifiantes et d'un bassin d'emploi plus important.

Poursuivre le développement du plateau technique sera également un des objectifs prioritaires. Diversifier notre offre en termes de soutien à la scolarité, notamment en sollicitant des associations tels que l'AFEV, offrir aux jeunes des espaces culturels au travers d'activités diverses tels que des séances de ciné débat, des visites de musées, des concerts, des ateliers de musique, permettre aux jeunes d'expérimenter la médiation animale, de découvrir la sophrologie, proposer une formation aux gestes de premier secours (PSC1) ou encore initier des actions écoresponsables, autant de projets à mener collectivement...

Le SE91 sera probablement concerné, dès 2022, par la mise en œuvre du nouveau référentiel d'évaluation. Dans cette perspective, les modalités de consultation et d'expression des jeunes devront être optimisées, le dernier questionnaire de satisfaction transmis en 2021 n'ayant été renseigné que par 54% des jeunes. Si l'appréciation du fonctionnement du service et de l'accompagnement dispensé par les jeunes s'est avérée satisfaisante, ce déficit de répondants ne l'est pas. Aussi, en 2022, des groupes de réflexion menés conjointement avec des professionnels et des jeunes réfléchiront à cette question, dans la perspective d'élaboration de nouveaux supports permettant aux jeunes de participer au mieux à l'évaluation.

Par ailleurs, la réécriture du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), dont la prévention des risques psycho-sociaux, sera un travail à mener l'an prochain, contribuant à l'amélioration du fonctionnement du service.

L'année 2021 : des faits marquants

Depuis ces deux dernières années, la pandémie de la Covid-19 constitue le cadre quotidien du fonctionnement du service AEMO du SE91. Au fil des mois et des différentes contraintes, il a fallu apprendre à vivre avec, adapter et réadapter sans cesse les organisations de travail et les modalités d'intervention.

Une autre crise est venue impacter la dynamique professionnelle : celle survenue dans le secteur du social et du médicosocial du fait d'un manque de reconnaissance des métiers, notamment salariale, dont celui d'éducateur spécialisé.

En cette fin d'année, il a bien fallu constater l'existence d'une certaine forme de fatigue chez les professionnels, une fatigue non seulement individuelle mais également collective.

Dans ce contexte, perturbé et perturbant, le service AEMO a connu cependant, un développement important, passant de 276 à 414 mesures.

Suite à un appel à projet initié par le Conseil Départemental de l'Essonne, visant à répondre aux besoins non couverts au sein du territoire essonnien, le service a bénéficié d'une extension d'activité représentant 138 nouvelles mesures, et une sensible augmentation de ses effectifs, à hauteur d'une dizaine de postes.

La montée en charge progressive de l'activité s'est réalisée de mars à juillet 2021, entraînant une nécessaire réorganisation du service, mais également l'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux et espaces de travail.

Soutenant l'évolution des pratiques, mais également favorisant la cohésion entre les différents professionnels, il est à souligner la réalisation de 2 formations collectives, sur site, au bénéfice de l'ensemble de l'équipe éducative : l'une intitulée « *Les besoins fondamentaux de l'enfant* », et l'autre, « *La méthodologie des groupes de travail* ».

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses

136 077 journées ont été effectuées, contre 142 968 prévues au budget prévisionnel.

La sous-activité constatée s'explique par le déploiement progressif du projet d'extension de l'activité à partir du mois de mars. Toutefois, dès le mois d'août, le service présentait une pleine activité, maintenant ses objectifs jusqu'au terme de l'année.

En 2021, le service comptabilise 333 entrées de mesure, pour 189 sorties.

Au total, 603 jeunes différents ont été accompagnés, 54,89% de garçons et 45,11% de filles.

Toutes les tranches d'âge sont représentées, mais les plus concernées sont les adolescents âgés de 13 à 18 ans, soit 46%, puis les enfants de 6 à 9 ans, soit 22,4%. On retrouve ensuite les préadolescents, âgés de 10 à 12 ans, soit 18,7%, et enfin, les plus jeunes, de moins de 5 ans, soit 12,9%.

Cette réalité suppose des compétences diversifiées chez les éducateurs, et le développement d'un partenariat important en fonction des différents besoins.

➤ Liste d'attente pour la mise en œuvre des mesures

	Nombre de mesures en liste attente
Janvier	55
Février	47
Mars	54
Avril	51
Mai	83
Juin	90
Juillet	95
Aout	90
Septembre	63
Octobre	64
Novembre	62
Décembre	40

Le projet d'extension avait pour principal objectif de répondre au nombre trop important de situations en liste d'attente. Cet objectif n'a pu être rempli en 2021.

Deux éléments apparaissent avoir induit cet état de fait :

- Le démarrage plus tardif des autres services d'AEMO, pour le déploiement de leurs projets d'extension ;
- La communication de la potentielle mise en œuvre de 138 nouvelles mesures, dès mars 2021, a entraîné une prescription importante par les Juges des Enfants. Cependant, la capacité de traitement, non en adéquation avec cet afflux, a provoqué une augmentation massive du nombre de mesures se trouvant en liste d'attente, essentiellement de mai à fin août.

➤ Délai entre la réception de l'ordonnance et le début de la mesure

Délai en liste d'attente						
Entre 0 et 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	De 90 à 119 jours	De 120 et plus	
37	55	131	44	27	39	333
11,1%	16,5%	39,3%	13,2%	8,1%	11,7%	100%

L'objectif est de pouvoir démarrer les nouvelles mesures, dans le mois suivant la réception de l'ordonnance, ce qui nécessitera davantage de travail transversal entre le Département, les juges et les autres services d'AEMO, afin de mieux orienter et répartir les désignations.

➤ Typologie des familles

FAMILLES SUIVIES					
Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants	Avec 5 enfants et plus	Total
214	69	43	18	9	353
60,6%	19,5%	12,2%	5,1%	2,5%	100,0%

Au-delà d'un nombre de mesures fixé à 24 par éducateurs, le chef de service veille à la répartition des charges de travail, en équilibrant également le nombre de familles par éducateur. De plus, lorsque les fratries atteignent 3 enfants, les éducateurs travaillent souvent en coréférence.

➤ Implication des familles en démarrage de mesure

Une première rencontre avec la famille est organisée par le chef de service pour expliquer le cadre de la mesure et les missions qui en découlent.

Plus de la moitié des familles ne se présentent pas à ce rendez-vous.

Améliorer cette situation apparaît nécessaire, afin de favoriser une dynamique porteuse, dès le début de la mesure.

Une réflexion sera conduite à ce sujet, en 2022.

➤ Durée des mesures sorties en 2021 et nature des sorties

La moitié des mesures n'excède pas une année d'ancienneté.

Plus globalement, 90% des mesures sont concernées par une durée inférieure à 3 ans.

NATURE DES SORTIES DU SERVICE		
Arrêt de l'AEMO sans autre mesure	63	33%
Levée de la mesure, AEMO inexercçable	13	7%
Placement	53	28%
Déménagement	16	8%
Changement de service en Essonne	8	4%
Majorité	24	13%
Accueil modulable	11	6%
MJIE	1	1%
TOTAL	189	100%

Le travail en AEMO s'est clôturé par une demande de placement dans 28% des cas, et par une sortie sans autre mesure dans 33% des cas.

Déclinaison opérationnelle du projet d'extension

Le recrutement interne d'un second chef de service a permis de décliner, dès début janvier, toute une stratégie en équipe de direction :

- Recrutement des personnels éducatifs ;
- Délimitation des secteurs d'intervention : positionné dorénavant sur $\frac{3}{4}$ du territoire essonnien, 2 zones d'intervention ont été constituées, correspondant chacune à une équipe éducative dédiée ;
- Elaboration de modalités d'accueil et d'intégration des nouveaux éducateurs : mise en place d'un système de tutorat pour chaque nouvel arrivant ;
- Réorganisation des espaces de travail, suite à la location de nouveaux locaux : désormais, le service est installé sur deux étages, au sein d'un même immeuble.

En accord avec la démarche qualité engagée dans le service, l'extension de l'activité fut envisagée comme une opportunité pour optimiser les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement.

Aussi, dans cette logique, le ratio chef de service/éducateurs a été également amélioré, renforçant ainsi la disponibilité et le soutien actif des cadres de proximité.

Illustrations

Les ateliers « arts plastiques »

Organisés mensuellement par 2 éducatrices, les ateliers « arts plastiques » s'adressent à tous, enfants et jeunes adolescents, ainsi qu'aux familles.

3 ateliers axés sur le thème de l'autoportrait se sont avérés tout particulièrement pertinents, permettant à des enfants de 6 à 10 ans, souffrant d'un manque d'estime de soi, de s'exprimer au travers de différents supports plastiques mis à leur disposition.

Une autre séance, menée conjointement avec les enfants et leurs parents, autour de la décoration du service a été tout particulièrement remarquable. Dans un climat de plaisir partagé, cet atelier a favorisé l'instauration d'une communication familiale positive et constructive, faisant naître chez certains parents le désir de renouveler ce type de moments à leur domicile.

Les ateliers cuisine

Organisés selon les mêmes modalités que les ateliers artistiques, les ateliers cuisine offrent aux parents et enfants l'occasion de vivre ensemble un moment convivial, autour de la confection d'un repas complet ou d'un goûter. Ils sont très appréciés des participants qui sollicitent souvent de nouvelles séances.

Ce support pédagogique répond à différents objectifs : permettre aux parents de se recentrer sur leur rôle éducatif et valoriser leurs compétences parentales, offrir aux parents un espace d'échanges entre pairs, et soutenir les liens entre enfants et parents.

De façon générale, ces activités redonnent confiance autant aux parents qu'aux enfants. Les parents se découvrent capables de reproduire ce type d'activité partagée, au domicile familial. De plus, grâce à cet atelier, certains parents ont développé leur propre réseau social, en continuant à se rencontrer avec leurs enfants, en dehors du service.

Conclusion et perspectives

Solidarité et engagement ont caractérisé les professionnels du service, tout au long de cette année complexe, anxiogène et imprévisible.

2022 devrait nous permettre de consolider la dynamique enclenchée en 2021, et d'avancer un certain nombre de travaux.

L'actualisation du Document Unique d'Evaluation et de Prévention des Risques (DUERP) – dont la prévention des risques psycho-sociaux – et la mise en œuvre de l'évaluation, selon le nouveau référentiel, seront d'actualité.

Il conviendra également de finaliser l'agencement de nos nouveaux locaux. Après y avoir créé, en 2021, des bureaux et des espaces d'accueil pour les usagers, agréables et chaleureux, nous nous attacherons à aménager des espaces de coworking, de détente et des salles de réunion plus fonctionnelles.

Au sein du SE91, nous poursuivrons la démarche de transversalité et de mutualisation initiée entre les deux services, ainsi que le développement d'une méthodologie axée sur la construction de projets par groupe de travail. Rendre les professionnels davantage acteurs, au profit de l'évolution du fonctionnement du service et des pratiques, est un des objectifs poursuivis.

Les partenariats et la communication externe seront également à déployer.

LES CENTRES DE VACANCES

Montaure, Saury et La Tremblade

Présentation des établissements

Trois centres de vacances appartiennent à la Fondation.

Deux d'entre eux, l'un situé dans l'Eure en pleine campagne normande, et l'autre en Haute-Savoie entre lac et montagne, sont mis à la disposition des établissements et services de la Fondation. Tout au long de l'année, ils permettent à des groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et des familles de bénéficier de différents séjours de loisirs ou de chantiers éducatifs.

Composé de deux unités distinctes dans un grand parc boisé de 2 hectares, le centre de Montaure permet d'accueillir des groupes jusqu'à 29 personnes, au sein d'un prieuré, et jusqu'à 15 personnes, dans un bâtiment annexe.

Situé dans un hameau à proximité d'Annecy, le chalet de Saury peut héberger, quant à lui, jusqu'à 30 personnes, en 2 espaces conjoints mais distincts.

Enfin, le troisième centre de vacances se trouve à La Tremblade, en Charente-Maritime. Depuis septembre 2017, celui-ci est loué à la Fondation des Diaconesses de Reuilly, pour y accueillir un public migrant.

L'année 2021 : des faits marquants

Cette année encore, l'utilisation des centres de vacances a été conditionnée aux différentes réglementations législatives, en lien avec l'épidémie de la Covid.

Dans ce contexte contraignant, marqué par les confinements, les gestes barrières et la gestion des cas de Covid – personnes accompagnées et professionnels – il n'a pas toujours été aisé d'organiser des départs en séjour.

De surcroît, durant la période d'août à décembre 2021, les restrictions découlant de la mise en place du pass sanitaire sont venues entraver la mise en œuvre d'activités collectives, mettant en question l'intérêt de partir en séjour dans ces conditions.

La fréquentation des centres de vacances s'en est trouvée diminuée en conséquence.

Par ailleurs, à Saury, faute de renouvellement d'une subvention dédiée, l'association OVE a donné fin à la convention d'occupation contractualisée avec la Fondation, depuis plusieurs années. Gestionnaire d'un ITEP, l'OVE louait de façon permanente, du lundi au vendredi, la petite annexe pour y accueillir de 1 à 4 enfants, sous la forme de séjours de répit.

L'activité

Quelques chiffres et leurs analyses.

➤ Occupation du centre de Montaure

68 groupes ont bénéficié du centre de vacances de Montaure cette année, soit **64** accompagnés par les professionnels de nos établissements et services, et **4** autres groupes (location par une autre association ou un particulier).

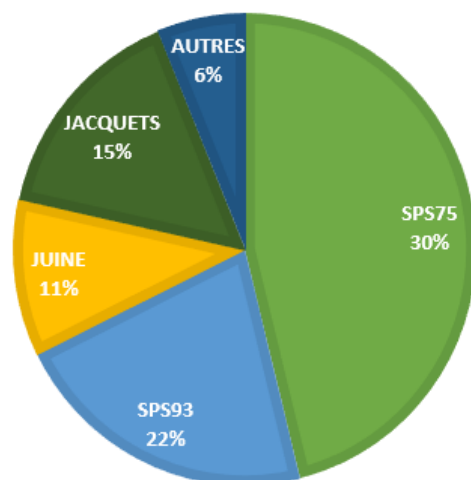
990 enfants, jeunes et adultes accueillis par la Fondation ont pu profiter d'un séjour dans ce cadre.

En termes de taux d'occupation (nombre de personnes x nombre de jours), le centre de Montaure cumule un total de **3784** journées d'activité, contre 2716 en 2020, réparti comme suit :

- Le prieuré : **2609**
- L'annexe du prieuré : **1175**

FRÉQUENTATION MONTAURE 2021

■ SPS75 ■ SPS93 ■ JUINE ■ JACQUETS ■ AUTRES



➤ Occupation du chalet de Saury

42 groupes ont bénéficié du chalet de Saury cette année, soit **18** accompagnés par les professionnels de nos établissements et services, et **24** autres groupes (location par une autre association ou un particulier).

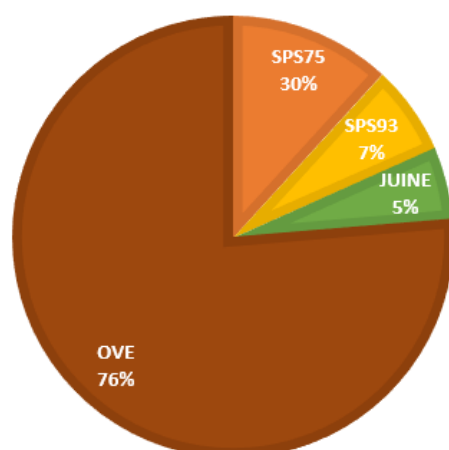
178 enfants, jeunes et adultes accueillis par la Fondation ont pu profiter d'un séjour dans ce cadre.

En termes de taux d'occupation (nombre de personnes x nombre de jours), le chalet de Saury cumule un total de **1872** journées d'activité, contre 1871 en 2020, réparti comme suit :

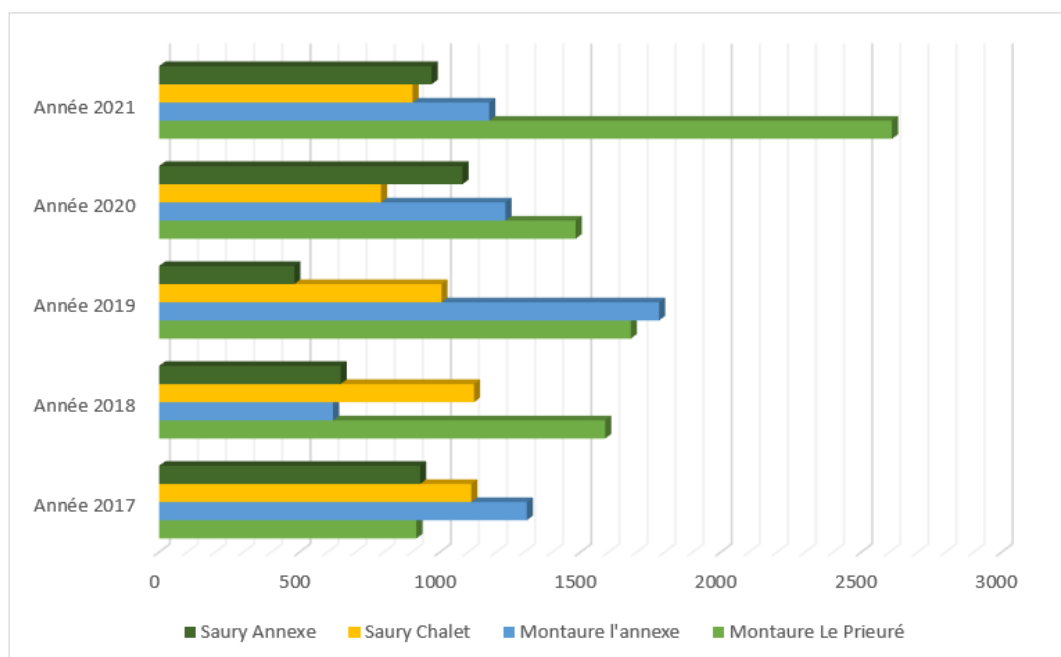
- Le chalet : **902**
- L'espace annexe : **970**

FRÉQUENTATION SAURY 2021

■ SPS75 ■ SPS93 ■ JUINE ■ OVE



➤ Evolution du taux d'Occupation des centres de vacances de 2017 à 2021



Perspectives

Le retour à une utilisation optimale des centres de vacances dépendra bien évidemment de l'évolution de la situation sanitaire...

Par ailleurs, une rencontre avec le maire de Montaure et la nouvelle équipe municipale, réalisée début 2022, permet de projeter la mise en œuvre de nouvelles activités concourant à une meilleure valorisation de la propriété, au sein de son environnement territorial.

Ainsi, 3 actions ont été retenues et pourraient être organisées en partenariat avec la commune, par l'intermédiaire de « Terre de Fête », association locale à vocation culturelle :

- Le dimanche 9 octobre 2022, « La fête du ventre » : mise à disposition du parc du prieuré, pour la tenue d'un grand marché alimentaire, réunissant des producteurs locaux ;
- En avril 2023, le samedi du week-end de Pâques : toujours dans le parc, organisation d'un rallye « chasse aux œufs » à destination des enfants du village et de l'agglomération de communes ;
- Le dimanche 14 mai 2023, « L'art en fête » : installation d'une exposition artistique, mettant à l'honneur des peintres locaux.

D'autres événements ont pu également être évoqués, comme notre éventuelle participation à « Pierres en lumière », initiative qui se déroule au mois de mai, destinée à mettre en valeur le patrimoine local.

Enfin, le référencement de la propriété de Montaure à l'office de tourisme départemental de l'Eure, en qualité de gîte, devrait contribuer à faire davantage connaître le site, au grand public...

BILANS SOCIAL ET FINANCIER

BILAN SOCIAL

EXTRAIT DE LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'effectif (CDD et CDI) progresse sur l'année 2021 avec 286 salariés, soit 5,92% de plus par rapport à 2020.

- 270 salariés au 31 décembre 2020
- 269 salariés au 31 décembre 2019

Répartition CDI/CDD

2021	
CDI	CDD
273	13

Les effectifs les plus importants se situent sur les départements de Paris (35%) et de l'Essonne (36%).
94% des salariés sont de nationalité française.

Répartition de l'effectif par catégories d'emploi

Catégories	Nombre	%
Administratifs	28	9,80%
Cadres éducatifs	42	14,70%
Directeurs	12	4,20%
Services généraux	36	12,60%
Socio-éducatifs	168	58,70%

Les femmes sont majoritaires, elles représentent 60% de l'effectif réel notamment sur les fonctions administratives (93%) et cadres éducatifs (67%).

L'âge moyen sur l'année 2021 est de 44 ans pour les hommes et de 43 ans pour les femmes.
La tranche d'âge 40-59 ans représente 50% de l'effectif total.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Global
20 – 29 ans	23	8	31
30 – 39 ans	47	44	91
40 – 49 ans	45	24	69
50 – 59 ans	46	27	73
60 et plus	10	12	22
	171	115	286

L'ancienneté moyenne sur l'année 2021 est d'environ 10 ans. 37% des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté et 21% une ancienneté comprise entre 5 et 9 ans.

42 stagiaires ont été accueillis sur l'année 2021, principalement sur des formations d'éducateur spécialisé. 74% des stages sont relatifs aux métiers éducatifs.

Le turnover est assez homogène suivant les catégories d'emploi (hors administratifs), il se situe entre 10 et 13%. Ce qui signifie qu'un salarié en moyenne sur neuf est remplacé dans l'année.

Le taux d'absentéisme est entre 4 et 7% suivant les établissements et services avec des taux cependant plus élevés au Siège, au Tipi et au SAEMO du fait d'arrêts de longue durée, comparés à de petits effectifs.

La Fondation a consacré un budget de 73 862 euros à la formation continue, 55 salariés ont pu en bénéficier sur l'année 2021.

En matière d'égalité professionnelle hommes / femmes :

- 80% des femmes occupent un emploi à temps complet, pour 93% des hommes,
- Calcul de l'index égalité hommes / femmes : note obtenue 99 sur 100 (4 indicateurs sur 5 ont pu être mesurés).

S'agissant des rémunérations brutes, les plus hauts salaires sont en moyenne moins de 4 fois plus importants que les plus bas salaires.

BILAN FINANCIER

PASSIF		31/12/2021	31/12/2020		
<u>FONDS PROPRES</u>					
Fonds propres sans droit de reprise		13 643 230,50	13 643 230,50		
Réserves					
Report à nouveau		1 980 308,68	1 950 308,68		
Excédent ou déficit de l'exercice		-2 095 290,83	-2 281 475,49		
Situation nette (sous total)		-98 021,27	416 184,69		
		13 430 227,10	13 728 248,40		
<u>AUTRES FONDS PROPRES</u>					
Subventions d'investissement		1 021 458,74	958 110,37		
Provisions réglementées		3 381 366,36	3 337 236,36		
	Sous-Total	17 833 052,20	18 023 595,13		
<u>FONDS REPORTES ET DEDIES</u>		956 614,78	692 571,56		
<u>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</u>		657 830,04	772 086,64		
<u>DETTES</u>					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 212 085,62	2 463 188,84		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		516 863,37	489 769,94		
Dettes fiscales et sociales		2 241 883,35	2 211 289,37		
Autres dettes		555 876,44	554 909,74		
Produits constatés d'avance		214 123,88	158 061,34		
	Sous-Total	5 740 832,66	5 877 219,23		
	TOTAL PASSIF	25 188 329,68	25 365 472,56		
A C T I F		VALEUR BRUTE A FIN N AU 31/12/2021	AMORTIS. OU PROVISIONS	VALEUR NETTE A FIN N AU 31/12/2021	VALEUR NETTE A FIN N AU 31/12/2020
	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	168 742,85	152 212,43	16 530,42	4 358,09
	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	26 309 696,73	14 209 435,93	12 100 260,80	12 278 501,40
	<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	4 722 192,79		4 722 192,79	4 626 955,06
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	31 200 632,37	14 361 648,36	16 838 984,01	16 909 814,55
	<u>FOURNISSEURS DEBITEURS IMMOBILIS.</u>	14 337,37		14 337,37	18 434,11
	<u>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</u>	3 107 207,02	44 428,75	3 062 778,27	2 345 351,55
	<u>DISPONIBILITES</u>	4 829 035,59		4 829 035,59	5 579 085,28
	<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	54 692,65		54 692,65	89 397,84
	T O T A L (I I)	8 005 272,63	44 428,75	7 960 843,88	8 032 268,78
	INTER.EMPRUNTS A COUVRIR	817 866,74	429 364,95	388 501,79	423 389,23
	TOTAL DE L'ACTIF	40 023 771,74	14 835 442,06	25 188 329,68	25 365 472,56

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Ventes de prestations de service</i>	1 319 202,95	1 126 877,95
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	18 580 651,93	18 208 068,77
<i>Dons manuels</i>	3 300,00	775,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	88 671,80	61 230,00
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	84 321,05	27 520,43
Autres produits	624 272,00	444 885,52
Total I	20 700 419,73	19 869 357,67
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	5 573 023,08	4 927 961,56
Impôts et taxes	1 317 611,49	1 151 467,98
Charges de personnel	12 769 244,07	12 127 984,63
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	995 146,76	970 039,00
Dotations aux provisions	65 130,00	98 453,02
<i>Reports en fonds dédiés</i>	98 571,23	69 502,31
Autres charges	44 182,44	39 471,59
Total II	20 862 909,07	19 384 880,09
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-162 489,34	484 477,58
PRODUITS FINANCIERS	3 244,71	2 070,87
Total III	3 244,71	2 070,87
CHARGES FINANCIERES	52 699,04	67 452,33
Total IV	52 699,04	67 452,33
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-49 454,33	-65 381,46
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-211 943,67	419 096,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS	151 784,37	221 324,49
Total V	151 784,37	221 324,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES	37 861,97	224 235,92
Total VI	37 861,97	224 235,92
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	113 922,40	-2 911,43
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	20 855 448,81	20 092 753,03
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	20 953 470,08	19 676 568,34
EXCEDENT OU DEFICIT	-98 021,27	416 184,69